



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

Approuvé le 21/11/2024  
Publié le 27/11/2024

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 17 OCTOBRE 2024**

---

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont rassemblés à la Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, **Président**,

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

ALLARD Emmanuel, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHARTIER Mickaël, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, FERJOUX Christian, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, JOLIVOT Lucien, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMÉAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jackie, REISS Véronique, RIVAULT Chantal, ROBIN Pascale, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard - **Conseillers**

Délégué suppléant : GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

PIET Marina donne procuration à CHAUSSONEAUX Jean-Paul  
ALBERT Philippe donne procuration à MARTIN Alexandre  
BARDET Jean-Luc donne procuration à MORIN Christophe  
BROSSEAU Ingrid donne procuration à MALVAUD Daniel  
CHOUETTE Laetitia donne procuration à BEAU Marie-Noëlle  
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre

Absences excusées : AYRAULT Bérengère, BONNEAU Bertrand, CHIDA-CORBINUS Cécile, GRENIUUX Florence, HERVE Karine, LARGEAU Sandrine, LE ROUX Liliane, ROY Michel, SABIRON Véronique

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 11 octobre 2024

Séance retransmise en direct sur la page Facebook publique de la Communauté de communes.

-----

## ORDRE du JOUR

### COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

#### DÉLIBÉRATIONS

##### AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
- 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

##### RESSOURCES HUMAINES

- 3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

##### FINANCES

- 4 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2024
- 5 - BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS ÉCO TVA » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2024
- 6 - BUDGET ANNEXE « MAISON DE L'EMPLOI » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2024
- 7 - BUDGET PRINCIPAL – RÉGULARISATION SITUATION CRÉDIT BAIL

##### EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

- 8 - SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

##### VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS

- 9 - MARCHÉ LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

##### QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- 10 - MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 1 « VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS » - AVENANT 2
- 11 - MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 6 « MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE » - AVENANT 3

##### PETITE ENFANCE

- 12 - PÔLE ENFANCE-JEUNESSE MAURICE CAILLON – PROJET RELAIS DES PETITS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION
- 13 - PROJET MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE À MENIGOUTE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

- 14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024

**JEUNESSES ET CITOYENNETÉ**

- 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE MISSIONS RÉFÉRENTS  
JEUNESSE

**PRATIQUES ET APPRENTISSAGES CULTURELS ET SPORTIFS**

- 16 - CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025  
– APPROBATION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

**QUESTIONS DIVERSES**

## SOMMAIRE

<b>COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>8</b>
1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU .....	8
2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 .....	8
<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>8</b>
3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	8
<b>FINANCES .....</b>	<b>9</b>
4 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2024 .....	9
5 - BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS ECO TVA » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2024 .....	10
6 - BUDGET ANNEXE « MAISON DE L’EMPLOI » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2024 .....	11
7 - BUDGET PRINCIPAL – RÉGULARISATION SITUATION CRÉDIT-BAIL	11
<b>EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>13</b>
8 - SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT 2023 .....	13
<b>VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>15</b>
9 - MARCHÉ LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE.....	15
<b>QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>19</b>
10 - MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L’ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 1 « VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS » - AVENANT 2 .....	19
11 - MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L’ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 6 « MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE » - AVENANT 3 .....	21
<b>PETITE ENFANCE.....</b>	<b>23</b>
12 - PÔLE ENFANCE-JEUNESSE MAURICE CAILLON – PROJET RELAIS DES PETITS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION .....	23
13 - PROJET MAISON DE L’ENFANCE ET DE LA FAMILLE À MÉNIGOUTE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION .....	24
14 - JEUNESSES ET PARCOURS ÉDUCATIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024 .....	29
<b>JEUNESSES ET CITOYENNETÉ .....</b>	<b>31</b>
15 - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE MISSIONS RÉFÉRENTS JEUNESSE .....	31

<b>PRATIQUES ET APPRENTISSAGES CULTURELS ET SPORTIFS .....</b>	<b>32</b>
16 - CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 – APPROBATION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS .....	32
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>34</b>

**Monsieur le Président** salue les membres du Conseil communautaire, ouvre la séance.

**Monsieur le Président** énumère les absences et procurations.

Monsieur Olivier CUBAUD est nommé secrétaire de séance.

O  
O O  
O

## **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

**Monsieur Jérôme BACLE** salue l'assemblée. Il explique que l'idée, ce soir est de présenter à l'assemblée, un document concocté par les services de l'école de musique pour exposer tout ce qui est pratiqué à travers des exemples de pratiques collectives qui ont été recensées. L'idée de la petite carte remise à l'ensemble des Conseils communautaires ce soir (d'autres pourront être fournies si les élus souhaitent les diffuser), c'est de donner à voir vers où on peut emmener des élèves à travers les parcours d'enseignement de la musique, avec de la pratique collective de différents types et puis aussi de donner envie d'organiser des rencontres avec le public. Certains maires ont accueilli l'ensemble gospel, d'autres ont accueilli la Fanfarthenaise et il y a d'autres ateliers. C'est l'occasion de mettre en lumière l'activité de l'école de musique.

Nathalie BRISSONNET, directrice des enseignements artistiques à la Communauté de communes, est présente ce soir et peut présenter le niveau d'évolution, à la rentrée et depuis quelque temps, du niveau du rayonnement territorial.

Sur invitation de Monsieur le Président, **Madame Nathalie BRISSONNET**, après avoir salué l'assemblée, présente tout d'abord le nouveau logo qui symbolise les enseignements artistiques. Le « E » pour l'éducation musicale, le « A » pour artistique. Dans le « E », on retrouvera des touches de piano qui symbolisent la musique et dans le « A » un crayon. Tout est en rondeur, l'objectif étant de réunir les deux services. C'est la nouveauté de l'année.

Les enseignements artistiques, ce sont deux services : une école de musique, une école d'arts plastiques, 465 élèves à la rentrée 2024/2025, 175 élèves en arts plastiques, 290 en musique. Il y a une progression sur ces deux établissements environ 10 à 11 % pour l'école d'arts plastiques et 6 à 8 % sur l'école de musique. Au travers des enseignements, trois pratiques sont proposées à l'école d'arts plastiques : dessin, peinture et sculpture/modelage.

L'école de musique propose 17 cours individuels 17 pratiques collectives avec deux nouveautés pour les pratiques collectives : une bande de violons qui est une pratique collective en déambulation et un ensemble rythmique. Une nouveauté soulignée par Madame BRISSONNET : l'école s'adresse aussi à des élèves à besoins éducatifs particuliers. Que ce soient des élèves porteurs de handicap à tout niveau, des ateliers sont développés depuis quelque temps pour les adultes, notamment handicapés moteurs, mais pour l'école de musique, il leur a semblé important de faire une proposition qui s'adressait à des enfants. Donc, il a été mis en place un nouvel atelier qui s'appelle « Percussion » et qui permet d'accueillir des élèves que l'on n'arrive pas à intégrer dans d'autres disciplines. Il est possible de les intégrer à travers cette activité. La démarche semblait importante au travers d'un travail pédagogique adapté.

Les 465 élèves proviennent de l'ensemble du territoire. Si toutes les communes ne sont pas représentées dans les effectifs, l'équipe des enseignements artistiques essaye d'aller à la rencontre d'autres publics qu'elles ne touchent pas au travers d'autres propositions, notamment des animations, grâce aux pratiques collectives. Ils sont allés à Saint-Germier cette année et, l'an dernier, ils étaient allés à Reffannes, Fénerly et à Vausseroux. Cette année, l'équipe porte des projets qui sont appelés « parcours d'éducation artistique et culturelle » qui permettent de sensibiliser des scolaires qu'ils ne toucheraient pas au sein des effectifs. Ils sont allés à Thénezay et iront à Ménigoute l'an prochain.

L'équipe des enseignements artistiques essaye vraiment d'aller à la rencontre de ces publics qui ne viennent pas spontanément vers eux. Il est important pour eux de sortir de leurs murs et de pouvoir rayonner sur l'ensemble du territoire.

**Monsieur Jérôme BACLE** invite les élus à faire la promotion à la fois des rencontres avec les collectifs et de l'offre pédagogique qui est faite à tous les publics.

**Monsieur le Président** les remercie et ajoute qu'il a pu assister à Amailloux, l'an dernier, dans l'école, à une présentation faite par les enfants de ce qu'ils avaient appris avec les professeurs de musique et c'était vraiment très intéressant. En quelques semaines, quelques mois, ils avaient pu apprendre à jouer deux ou trois morceaux, avec des instruments qu'ils ne connaissaient pas et il a pu constater la découverte et l'apprentissage. C'était riche. Ces enfants poursuivront ou pas la musique, mais ils ont eu cette possibilité, cette faculté à un moment donné. Et si ce genre de proposition pouvait être développée bien plus encore, Monsieur le Président pense que ce serait bien et bon pour l'éveil des enfants de l'ensemble de ce territoire. Il remercie Nathalie BRISSONNET et toute l'équipe pour tout le travail effectué.

**Madame Chantal RIVAULT** indique qu'elle avait particulièrement apprécié le travail mené en partenariat avec le musée de Parthenay, dans le cadre de l'exposition sur les sports. C'était intéressant de mixer les chants avec l'exposition. Ça donne une autre envie de participer.

**Madame Nathalie BRISSONNET** explique qu'ils essayent vraiment, puisque le territoire est riche en termes d'associations et de services culturels, artistiques à tous les niveaux, de travailler de plus en plus en mutualisant les forces et les compétences pour faire en sorte d'avoir des projets qui puissent voir le jour. Elle précise que cette année, ils ont deux projets forts : « Être une femme et composer », projet auquel Madame BRISSONNET tient, car finalement, dans la musique, les femmes ne sont pas toujours très visibles et donc, ils ont souhaité mettre à l'honneur les femmes compositrices de musique. Ça sera un gros projet. Et le deuxième projet, ils vont mapper la façade du Palais des Congrès de Parthenay. C'est aussi un beau projet à venir.

**Madame Chantal RIVAULT** ajoute que ça sera dans le cadre du marché de Noël et du mapping qui sera fait dans le quartier historique.

**Madame Nathalie BRISSONNET** le confirme, c'est une nouvelle pratique qu'ils développent au sein de l'école d'arts plastiques où ils essayent d'intégrer également le numérique.

**Monsieur le Président** reconnaît que c'est un apprentissage intéressant. Il ajoute que la Fanfarthenaise peut aussi être vue dans toutes les communes du territoire. Lui l'a vue à Vausseroux, il y a un petit moment, mais il sait qu'ils se sont produits ailleurs ce qui permet d'avoir une proposition musicale de très grande qualité.

**Madame Nathalie BRISSONNET** indique qu'ils sont en effet allés à Saint-Germier il y a peu de temps et ils sortiront du territoire pour aller à Saint-Pardoux-Soutiers en décembre.

\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*

**Marie-Noëlle BEAU** signale, en l'absence de Marina PIET, les dates des prochaines animations patrimoniales sur le territoire :

Vendredi 18 octobre à 18h, conférence architecture du XXe sur le territoire de Parthenay-Gâtine animée par Sabine BLUGEON ;

Mardi 22 octobre à 15h, visite guidée de Saint-Loup-Lamairé ;

**Monsieur le Président** profite de cette dernière occasion pour rappeler que la convention « Pays d'art et d'histoire » va effectivement jusqu'à Saint-Loup-Lamairé ; La Communauté de communes a une petite contribution financière en retour.

**Marie-Noëlle BEAU** reprend la lecture du calendrier :  
Mercredi 23 octobre à 10h au CIAP, Atelier pour les familles « créer votre blason » ;  
Mercredi 23 octobre à 15h, visite guidée du quartier médiéval de Parthenay ;  
Jeudi 24 octobre à 21h, visite nocturne de Parthenay à la lanterne ;  
Dimanche 3 novembre à 15h, visite guidée du cimetière de Parthenay ;  
Jusqu'au 31 octobre au CIAP, escape game, « bombe de sculpture » ;  
Jusqu'au 31 octobre au CIPA, exposition sur la « sculpture décor d'architecture ».  
Madame BEAU a fait son travail et remplit sa mission, elle remercie l'assemblée de l'avoir écoutée.

\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance :

- Des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont la commande publique ;
- Des délibérations prises par le Bureau communautaire.

**Monsieur le Président** demande s'il y a des questions à ce sujet. Il n'y en a pas.

### 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**Monsieur le Président** demande s'il y a des questions ou des observations. À défaut, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants et 1 abstention, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 septembre 2024.

## RESSOURCES HUMAINES

### 3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Marie-Noëlle BEAU**, rapporteur, explique que dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade, il appartient au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs.

Il s'agit ici de créer les emplois suivants, à compter du 21 octobre 2024 :

- 1 poste d'adjoint d'animation, temps non complet, soit 22h06 hebdomadaires (service scolaire, pérennisation de l'agent sur le poste),
- 1 poste d'ETAPS, temps complet (service sports, recrutement suite départ d'un agent)

Il s'agit également de modifier les postes suivants, à compter du 21 octobre 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, de 4h30 à 0h20 hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, de 28h00 à 14h00 hebdomadaires

**Marie-Noëlle BEAU** rappelle que ces créations et modifications ont eu l'avis favorable du CST.

**Monsieur le Président** précise que ces évolutions se font en accord avec les agents, après avis du CST. Ainsi, quand un enseignant passe à 20mn hebdomadaires, c'est qu'il assure des cours dans d'autres écoles.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il convient de créer les postes correspondants ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer les postes suivants, à compter du 21 octobre 2024 :
  - \* 1 poste d'adjoint d'animation, temps non complet soit 22h06 hebdomadaires
  - \* 1 poste d'ETAPS, temps complet
  
- De modifier les postes suivants, à compter du 21 octobre 2024 :
  - \* 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, de 4h30 à 0h20 hebdomadaires
  - \* 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, de 28h00 à 14h00 hebdomadaires
  
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024, chapitre 012 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FINANCES**

### **4 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2024**

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, annonce la présentation à suivre de trois décisions modificatives.

La première concernant le budget principal pour un montant de 2 220 € a pour objectif de permettre le paiement d'un maître-nageur, en 2023. Donc, des crédits sont basculés du service des sports aux ressources humaines pour régulariser et permettre ce paiement.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au paiement d'une facture de mise à disposition d'un agent sur le chapitre 012 ;

CONSIDÉRANT la proposition de décision modificative n° 2-2024 du budget principal suivante :

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
D	011	6232	302	SPORT	302	- 2 220 €
D	012	6218	302	RESHUM	302	2 220 €
<b>TOTAL des Dépenses Réelles</b>						<b>0 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Dépenses d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement</b>						<b>0 €</b>

(La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de :  
30 941 102 € + 0 € = 30 941 102 €)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 2-2024 du budget principal ci-dessus détaillée ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### 5 - BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS ECO TVA » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2024

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que la deuxième décision modificative concerne le budget annexe « activité éco-TVA » pour un montant de 1 100 € et c'est une opération qui vise à régulariser des provisions sur ce budget annexe.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux régularisations des provisions ;

CONSIDÉRANT la proposition de décision modificative n° 2-2024 du budget annexe « Activités ECO TVA » suivante :

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
D	68	6817	01	FINANC	60	1 100 €
<b>TOTAL des Dépenses Réelles</b>						<b>1 100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Dépenses d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement</b>						<b>1 100 €</b>

#### Recettes

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
R	78	7817	01	FINANC	60	1 100 €
<b>TOTAL des Recettes Réelles</b>						<b>1 100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Recettes d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement</b>						<b>1 100 €</b>

(La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de : 768 447 € + 1 100 € = 769 547 €)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 2-2024 du budget annexe « Activités ECO TVA » ci-dessus détaillée,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 6 - BUDGET ANNEXE « MAISON DE L'EMPLOI » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2024

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que la troisième décision modificative concerne le budget annexe « Maison de l'Emploi » pour un montant de 100 € et c'est une opération qui vise à régulariser des provisions sur ce budget annexe « Maison de l'emploi ». C'est toujours pour des provisions et le mouvement est de 100 € pour arriver à ce que les choses soient bien carrées.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux régularisations des provisions ;

CONSIDÉRANT la proposition de décision modificative n° 1-2024 du budget annexe « Maison de l'Emploi » suivante :

#### **Section de Fonctionnement**

##### **Dépenses**

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
D	68	6817	01	FINANC	68	100 €
<b>TOTAL des Dépenses Réelles</b>						<b>100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Dépenses d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement</b>						<b>100 €</b>

##### **Recettes**

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
R	78	7817	01	FINANC	68	100 €
<b>TOTAL des Recettes Réelles</b>						<b>100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Recettes d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement</b>						<b>100 €</b>

(La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de : 237 805 € + 100 € = 237 905 €)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1-2024 du budget annexe « Maison de l'Emploi » ci-dessus détaillée ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 7 - BUDGET PRINCIPAL – RÉGULARISATION SITUATION CRÉDIT-BAIL

Le compte 1676 (dettes envers des locataires-acquéreurs) du budget principal présente un solde créditeur de 460 115,54 €, alors que normalement ce compte devrait être à 0 €.

Cette somme est le résultat de la levée d'option sur le crédit-bail de 2007 conclu avec BTS Industries.

Lors de la cession à l'euro symbolique survenue en 2019, les écritures réalisées sur le projet sont considérées comme irrégulières et génèrent des anomalies dans les comptes de la CCPG auprès du Trésor Public.

Afin de régulariser la situation, le Trésor Public propose de réaliser des opérations correctives dans Hélios en faisant jouer le compte 1068.

Ces opérations correctives n'auront pas d'impact sur les résultats de l'exercice 2024.

Il est proposé de faire les écritures suivantes :

- Créditer le compte 192 et débiter le compte 1068 pour 305 586,72 €
- Créditer le compte 204421 et débiter le compte 1068 pour 193 161,02 €
- Créditer le compte 1068 et débiter le compte 2804421 pour 38 632,20 €
- Créditer le compte 1068 et débiter le compte 1676 pour 460 115,54 €

**Monsieur Olivier CUBAUD**, rapporteur, explique que le Trésor public continue à contrôler l'exactitude des comptes. Il a trouvé des opérations sur lesquelles il estime qu'il faudrait passer des écritures de façon à sécuriser juridiquement ces manœuvres. Il s'agit d'un crédit-bail qui a dû être levé en 2007. Les chiffres à modifier sur quelques comptes sont gros, mais il s'agit d'opérations sans aucun impact sur les résultats de l'exercice 2024. Ce sont simplement des écritures de régularisation demandées par le Trésor public.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Optimisation financière », réunie en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le compte 1676 présente un solde créditeur de 460 115,54 € alors qu'il devrait être à 0 € ;

CONSIDÉRANT que cette situation résulte de la levée d'option sur le crédit-bail de 2007 conclu avec BTS Industries ;

CONSIDÉRANT que la cession des bâtiments à BTS Industries est intervenue en 2019 et que les écritures générées sont considérées comme irrégulières ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des écritures correctives dans Hélios comme suit :

- Créditer le compte 192 et débiter le compte 1068 pour 305 586,72 €
- Créditer le compte 204421 et débiter le compte 1068 pour 193 161,02 €
- Créditer le compte 1068 et débiter le compte 2804421 pour 38 632,20 €
- Créditer le compte 1068 et débiter le compte 1676 pour 460 115,54 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les opérations de régularisations proposées par le Trésor Public pour solder le compte 1676 comme ci-dessus détaillées ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT**

### **8 - SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) a approuvé les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2023.

Il doit être présenté au Conseil communautaire afin qu'il émette un avis les concernant.

**Madame Chantal RIVAULT** présente la partie « eau potable » et Monsieur Guillaume CLÉMENT présentera ensuite la partie « assainissement ».

En 2023, il n'y a pas eu la sécheresse de 2022, donc la consommation a diminué, mais de façon générale, on constate, au fil des ans, une diminution de la consommation de l'eau. Pour autant, les installations restent les mêmes.

Quelques chiffres concernant l'eau potable en 2023 :

27 600 abonnés ;

3 500 000 m<sup>3</sup> d'eau distribués ;

2 012 km de réseau, dont 12,7 km ont été renouvelés ;

21 réservoirs.

L'eau vient essentiellement de la Société publique locale (SPL) des eaux du Cébron, pour 61 % ; Le deuxième fournisseur étant le Syndicat des eaux du Centre Ouest (SECO), où l'on retrouve l'usine des forages d'Echiré ou la source de la Cadorie à Allonne.

Le troisième fournisseur est Vendée Eau, syndicat départemental de la Vendée.

En règle générale, l'eau distribuée est de bonne qualité.

Les principaux travaux effectués :

Ce sont les travaux de canalisation précédemment évoqués et la réhabilitation des châteaux d'eau de l'Absie et de Saint-Christophe-sur-Roc.

**Monsieur Guillaume CLÉMENT**, concernant l'assainissement qui est la 2<sup>e</sup> compétence du SMEG, explique qu'il y a l'assainissement collectif et l'assainissement autonome.

L'assainissement collectif :

Les fortes précipitations 2023 ont impacté le fonctionnement des ouvrages, puisqu'il y a toujours des eaux parasites qui viennent s'ajouter aux eaux usées dans les réseaux. C'est quelque chose à quoi il va falloir s'habituer, car, cette année encore, c'est le cas. La recherche de solution est en cours pour limiter les nuisances sur le milieu récepteur. En 2023, des études de diagnostic ont été réalisées sur les réseaux et les stations d'épuration, sur les stations de Parthenay, d'Azay-sur-Thouet et de Viennay, afin de mettre en place des mesures.

En quelques chiffres pour l'assainissement collectif, on compte :

18 400 abonnés ;

1 000 000 m<sup>3</sup> d'eau assujettis à la redevance ;

411 km de réseau ;

67 stations d'épuration avec différents types de station selon les communes et la population raccordée à ces stations.

À noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y a eu le transfert de la compétence assainissement de la Communauté de communes de Parthenay vers le SMEG qui a occasionné une adaptation du SMEG, pour gérer cette compétence un peu élargie.

Les missions du service sont : le débouchage des réseaux, le nettoyage des réseaux, les contrôles de conformité de branchement, diverses interventions sur les réseaux en urgence, mais aussi des créations de nouveaux branchements, etc. Et environ 200 heures d'astreinte pour assurer la continuité de service.

La qualité du traitement :

Différentes analyses réglementaires sont réalisées qui ont été à 100 % conformes.

Dans les perspectives, on peut dire, pour années futures, que les critères d'analyse vont aller en augmentant. On parle toujours d'inflation qui augmente les coûts des services, mais il y a aussi des mesures d'analyse sur l'eau potable, comme sur l'eau assainie avec des normes de plus en plus strictes et il va falloir mener des travaux sur les installations pour assainir encore mieux et encore plus.

En termes de perspectives 2024, il y a le retour en régie dont on parlera dans le bilan l'année prochaine. Mais le fait de reprendre la gestion de Pompaire et de quelques stations qui étaient dévolues à la SAUR et le reprendre en régie au SMEG, occasionne aussi l'adaptation des équipes.

Sur le volet travaux en 2023, 400 mètres de canalisations d'assainissement ont été faits et le gros chantier de l'année a été le renouvellement de la station de Thénézay, avec la construction d'une nouvelle station et la déconstruction de l'ancienne. La nouvelle station sera opérationnelle d'ici quelques jours ou quelques semaines. Monsieur CLÉMENT pense qu'elle a démarré en tests.

Concernant l'assainissement non collectif, le SPANC, plusieurs missions sont réalisées par les équipes du SPANC, notamment les diagnostics de ventes immobilières, c'est fortement lié à l'activité immobilière et donc, il a été observé jusqu'en 2021 des augmentations. Toutes les communes ont connu des ventes de biens immobiliers en augmentation. Le marché se tasse et en 2023, la Communauté de communes a réalisé 347 diagnostics de ventes immobilières. Il y a également les contrôles de conception et d'exécution et les contrôles de bon fonctionnement des installations. Ces contrôles de bon fonctionnement sont adaptés en fonction des zones du territoire et du temps disponible des agents. Il y a environ 1 000 contrôles par an.

Le syndicat se réunit, il y a différentes instances obligatoires et notamment une, un peu moins habituelle qui s'appelle le conseil d'exploitation. Il a fallu formaliser cette instance pour respecter les statuts du syndicat et les obligations légales. Il y a donc : le comité syndical, le bureau, la commission d'appel d'offres, le débat d'orientation budgétaire et le conseil d'exploitation.

Concernant les tarifs de la facture d'assainissement et d'eau potable :

Ces factures sont décomposées sur la base de la consommation INSEE des foyers. La consommation INSEE est de 120 m<sup>3</sup> sachant qu'en Gâtine, on est plutôt autour de 90 m<sup>3</sup>, mais pour se comparer nationalement, les mêmes chiffres sont pris pour toute la France.

En termes d'eau potable, les 120 m<sup>3</sup> pour un foyer représentent à peu près 317 € par an.

Et pour l'assainissement, 337 € par an.

En termes de perspectives pour l'année 2024 et au-delà :

Les perspectives inflationnistes amèneront à l'évolution de ces tarifs.

En termes d'accueil et de disponibilité des services du SMEG :

29 000 appels reçus ;

2 300 personnes à l'accueil.

Pour gérer 2 900 contrats de fourniture d'eau, 55 000 factures d'eau et d'assainissement et 22 500 relevés de compteur.

En termes de perspectives pour 2024, il y a donc, un déploiement des compteurs radio-relevés. Jusqu'à maintenant, l'ensemble des compteurs étaient relevés manuellement, un opérateur soulevait la trappe, relevait le compteur et saisissait la donnée. Actuellement, sont déployés des modules de radio-relève. La voiture passera dans la rue, interrogera le compteur qui renverra la donnée à la voiture. Les volumes pourront être identifiés beaucoup plus rapidement, pour faciliter la facturation, mais également, ne pas passer qu'une seule fois par an, mais essayer de passer deux fois ce qui permettra de détecter les fuites plus tôt. Tout cela sera expliqué plus en détail dans le relevé de l'année prochaine.

**Madame Chantal RIVAULT** ajoute qu'en termes de plan d'économies d'eau, il a été procédé en début d'année, à la distribution d'adaptateurs à mettre sur les robinets pour réduire la pression d'eau et donc, moins consommer. Ce que l'on appelle plus exactement des « mousseurs ».

**Monsieur le Président** demande si cette distribution se poursuivra en 2025.

**Monsieur Guillaume CLÉMENT** le confirme, le déploiement est progressif, par zone.

**Madame Chantal RIVAULT** indique que ça ne semble pas remporter un succès extraordinaire. Pourtant, ça mérite de s'y pencher.

**Monsieur Guillaume CLÉMENT** ajoute qu'en termes de perspectives, pour 2024, ils peuvent parler du lien avec le SDIS sur les schémas communaux de défense incendie. C'est une perspective sur laquelle ils travaillent, puisque le SMEG gère le réseau d'eau potable, qui représente le volume d'eau disponible à l'instant T pour calculer la défense incendie et savoir si le réseau est apte ou non-apte et si on peut mettre, soit une borne, soit une poche. Les communes ont beaucoup avancé sur la rédaction des schémas, le territoire est un territoire pilote au niveau national, sur ce sujet. Les élus du SMEG seront invités pour une présentation du SDIS sur la restitution globale des schémas réalisés sur le territoire et des perspectives qui seront données pour continuer l'action, pour aller un peu plus loin.

**Monsieur le Président** précise qu'ils ont tous besoin, dans les communes, d'avoir un peu d'expertise qui soit pragmatique aussi.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU la délibération n° CCPG88-2021 du 24 juin 2021 approuvant le transfert au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) de la compétence communautaire obligatoire « Assainissement des eaux usées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'émettre un avis relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les rapports annuels, sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2023 du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG), ci-annexés.

## **VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS**

### **9 - MARCHÉ LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE**

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a lancé un appel d'offres ouvert pour la location de bennes, le chargement, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries d'Amailoux, Parthenay et Thénezay. La procédure a été passée sous forme d'accord-cadre à bons de commande avec un maximum de commandes.

Le marché comporte 7 lots :

- Lot n° 1 : Déchets Verts
- Lot n° 2 : Tout Venant
- Lot n° 3 : Bois
- Lot n° 4 : Gravats
- Lot n° 5 : Ferrailles et Batteries
- Lot n° 6 : Cartons - Papiers
- Lot n° 7 : Déchets Diffus Spécifiques

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans, la durée de la reconduction est identique à celle du marché initial, soit 2 ans.

**Monsieur Jean-François LHERMITTE**, rapporteur, explique qu'il s'agit d'un marché à bon de commande sur quatre ans, qui a été lancé pour traiter ce que l'on appelle le bas de quai. Le marché est relativement important et pourrait monter jusqu'à 300 000 € sur plusieurs années. Ce chiffre de 300 000 € est relativement important. Monsieur LHERMITTE rappelle que le budget déchets pour la CCPG s'élève à 5 M€ par an. C'est-à-dire que l'on dépense plus d'argent pour les déchets que pour nos enfants.

**Monsieur le Président** fait remarquer que c'est une estimation uniquement pour les écoles.

**Monsieur Jean-François LHERMITTE** est d'accord, mais leur priorité, ce sont les enfants et essentiellement via les écoles. Compte tenu de l'occasion qui lui est donnée d'intervenir, il aurait aimé, avec l'accord du Président, faire un rapide tour de l'ensemble des questions qui sont posées en matière de déchets. Car il pense que dans le courant du premier trimestre 2025, ils parleront beaucoup des déchets. Étant confrontés à deux phénomènes importants : le premier est l'augmentation de coûts extérieurs et deuxièmement à toute une série de réformes structurelles en matière de compétences et de transfert de compétences qui sont actuellement à l'étude. Tout ceci risque de générer des débats forts et importants sur des sommes qui sont non négligeables. Il pense qu'il serait intéressant de faire un tour d'horizon de la situation qui permettra de ne pas découvrir les problèmes brutalement, lorsqu'ils arriveront et qu'il faudra traiter. Si le Président est d'accord, l'exercice va lui prendre environ dix minutes.

**Monsieur le Président** propose à Monsieur LHERMITTE d'adopter la délibération tout de suite et il fera ensuite cette information qui est aussi importante et concerne tout le monde. Ils savent qu'ils reviendront souvent sur ces enjeux-là et c'est important.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R.2124-1, R.2124-2, 1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2185-1 et R.2185-2 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie en date du 10 octobre 2024 ;

VU l'avis de la commission « Valorisation et Gestion des Déchets », réunie le 15 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie en séance du 10 octobre 2024, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé	Entreprises	Quantité ou montant maximum HT de commandes pour 24 mois
1	<i>Déchets Verts</i>	BRANGEON RECYCLAGE (49300 Cholet)	210 000 €
2	<i>Tout-Venant</i>	BRANGEON TRANSPORT (49620 Mauges sur Loire)	150 000 €
3	<i>Bois</i>	SANS SUITE	80 000 €
4	<i>Gravats</i>	BRANGEON RECYCLAGE (49300 Cholet)	70 000 €
5	<i>Ferrailles et Batteries (recettes)</i>	LOCA RECUPER (79200 Pompaire)	16 tonnes de batteries 560 tonnes de ferraille
6	<i>Cartons-Papiers</i>	SANS SUITE	45 000 €
7	<i>Déchets Diffus Spécifiques</i>	CHIMIREC (86130 Jaunay-Marigny)	90 000 €

CONSIDÉRANT que les offres reçues pour les lots 3 et 6 dépassent le montant maximum hors taxe prévu par le dossier de consultation des entreprises ;

CONSIDÉRANT que les lots 3 et 6 sont, ainsi, déclarés sans suite pour motif d'intérêt général, en raison de la nécessité de redéfinir les besoins ;

CONSIDÉRANT que ces lots feront l'objet d'une nouvelle consultation sous forme de procédure formalisée ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer le marché de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, avec les entreprises ci-dessus selon les montants maximums indiqués ;
- De dire que les crédits nécessaires seront ouverts sur les différents exercices budgétaires ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Madame Marie-Noëlle BEAU ne prend pas part au vote.*

**Monsieur Jean-François LHERMITTE** remercie ses collègues d'avoir adopté ce marché qui était le marché bas de quai, c'est-à-dire le marché qui traite de tout ce qui est déposé dans les trois déchetteries de Parthenay, Amailloux et Thénézay et qui est ensuite transporté et renvoyé, soit, vers des éco-organismes, soit enfoui.

Monsieur LHERMITTE explique qu'ils sont confrontés, d'une part à une augmentation des coûts extérieurs et d'autre part à des réformes de structure.

En ce qui concerne les coûts extérieurs, il faut savoir qu'aujourd'hui :

La poubelle verte, celle des ordures ménagères est traitée par le SMITED, à Champdeniers dans une usine qui fabrique ce que l'on appelle du combustible solide de récupération (CSR) qui est revendu à la cimenterie CALCIA située à 15 km.

La poubelle jaune est traitée ou va être traitée par une usine UniTri qui est un centre de tri qui a été monté par un ensemble de syndicats comprenant à la fois, les Deux-Sèvres, la Vienne et un peu du Maine-et-Loire et qui recouvre environ, un million d'habitants, ce qui correspond au seuil de rentabilité d'un centre de tri moderne.

Ceci étant, ces deux structures, SMITED et UniTri, ont donc lancé la création de nouvelles usines, le SMITED l'a fait en transformant complètement l'usine de Champdeniers avec un objectif de valorisation des ordures ménagères de 70 %, ce qui est largement supérieur à ce qui est actuellement demandé. Les travaux de cette usine qui transforme donc les ordures ménagères en CSR ont pris du retard, car, d'une part, l'entreprise qui était adjudicataire a fait faillite, il a donc fallu renégocier avec le repreneur. Et ensuite, l'usine aujourd'hui, fonctionne et fabrique du CSR depuis la fin de l'année 2024. Sauf que le CSR produit, pour l'instant, ne peut pas aller à Airvault, car l'usine de CALCIA, elle, n'est pas terminée et n'est pas opérationnelle. Ce qui oblige à aller chercher d'autres débouchés ailleurs, en Espagne, en Italie ou dans d'autres secteurs de France, ce qui coûte beaucoup plus cher que de transporter le CSR à 15 km.

La conséquence de tout cela est qu'aujourd'hui, le SMITED annonce un prix de traitement, qui est impacté, à la CCPG de 225 € la tonne. Il faut savoir que cette année, c'était 182 € la tonne et en 2015 c'était 115 € la tonne. On voit donc, que par le jeu de la réglementation et d'obligations et notamment de l'instauration de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui découle du principe « pollueur payeur », cette TGAP s'applique à la part des déchets que nous n'avons pas su valoriser, c'est-à-dire les 30 % dont parlait Monsieur LHERMITTE, puisque 30 % des ordures ménagères, ne sont effectivement pas valorisables et vont à Amailloux. Ceci étant, l'augmentation du coût de traitement du SMITED va impacter la collectivité à hauteur, vraisemblablement de 175 000 € dans le budget 2025 du service déchets. Sachant

qu'aujourd'hui, l'objectif qu'ils se sont fixé avec le Directeur du service, c'est de maintenir le budget à son niveau 2024. C'est-à-dire qu'ils vont devoir trouver autant d'économies pour supporter ce coût.

Concernant UniTri, c'est-à-dire la poubelle jaune, elle est envoyée à Loublande où là encore, il y a eu des incidents puisque la construction de l'usine a subi des retards essentiellement liés à la DREAL qui a trouvé qu'il y avait des études complémentaires d'impact à faire. Et qui a donc fait retarder les travaux d'environ 12 mois. Les travaux du centre de tri se terminent, il sera opérationnel en janvier 2025. Actuellement, les perspectives financières qui sont données par UniTri qui est une SPL dont la CCPG est actionnaire font apparaître, alors que la collectivité s'attendait à faire des économies du fait de la mutualisation, qu'en fait, elle ne fera pas d'économie, mais les prix vont être stabilisés. Là où d'autres vont voir les prix augmenter. Le véritable intérêt d'UniTri, est qu'il y a une relative garantie, sur le moyen terme, c'est-à-dire sur les huit prochaines années de stabilité des prix, du fait du contrat et du process industriel. Ce qui est une relative bonne nouvelle, même si, en 2025, aucune économie ne sera réalisée. C'était le premier point, sur l'impact des coûts.

Par ailleurs, il y a, actuellement, toute une série de réflexions sur les structures en matière de collecte. Sachant que d'une part, le SMITED réfléchit sur ses compétences en matière de traitement et ça va se traduire essentiellement par le fait que le transport des bennes ramassant les poubelles jaunes ne seront pas envoyées à Loublande. Il y aura des regroupements dans des quais de transfert, où les poubelles jaunes seront déposées pour être ensuite reprises par des camions de dimensionnement beaucoup plus important. Monsieur LHERMITTE fait remarquer que pour faire des économies, mieux vaut avoir un seul camion que trois.

Le SMITED réfléchit donc, actuellement, à un certain nombre de quais de transfert, dont un pourrait être situé autour de Parthenay, ce qui permettra de faire des économies sur le moyen terme. Mais ce n'est pas sur ce poste que seront réalisées d'énormes économies, mais les charges seront stabilisées. Par ailleurs, une réflexion fondamentale est actuellement menée par quatre EPCI qui sont Val de Gâtine, Haut Val de Sèvre, le Mellois et la CCPG sur l'optimisation de la collecte qui est assurée actuellement par ces différents organismes de manière relativement différente. Un bureau d'études a été désigné, a remis les premières conclusions qui sont des diagnostics qui montrent que tous se situent à des niveaux de prix relativement voisins. Val de Gâtine est un peu moins cher, le SMC un peu plus cher, mais tous se situent dans des horizons assez proches. L'objectif fixé par tous étant un objectif de maîtrise des coûts, le bureau d'études présentera, d'ici la fin de l'année, trois hypothèses « décoiffantes » :

La première hypothèse qui sera étudiée étant la disparition pure et simple du SMC, ce qui conduirait, par conséquent, à reprendre la compétence collecte dans le secteur Ménigoutais et dans le secteur de Secondigny. C'est le premier point, sachant, par ailleurs, que la disparition du SMC en tant que telle, génèrera forcément un certain nombre de phénomènes soit, de coûts, soit, de reprise de personnel.

La deuxième hypothèse est l'hypothèse inverse, c'est-à-dire le transfert au SMC des compétences collecte de tous les organismes, y compris le Mellois qui transférerait sa compétence au SMC. Dans le cas de la CCPG, ça voudrait dire que la compétence qu'elle exerce actuellement sur le secteur de Parthenay serait donnée au SMC.

La troisième hypothèse est un schéma intermédiaire avec seulement trois EPCI, puisqu'il semble bien que Val de Gâtine veuille quitter le SMC.

Une variante va être étudiée qui est la transformation du SMC en SPL, ce qui veut dire, dans ce schéma, que chacun reprendra sa compétence et que le SMC reste en tant qu'outil technique. Il ne disparaîtrait pas, mais resterait un outil technique mis à disposition dans le cadre de conventions avec chacun des EPCI qui pourraient lui confier la gestion des déchetteries ou la collecte de ses ordures ménagères.

Le bureau d'études déposera ses conclusions, normalement, un peu avant Noël et les EPCI se sont mises d'accord sur un schéma préférentiel qui serait étudié durant le premier trimestre 2025.

D'où le fait que la question de l'organisation et des compétences fera l'objet d'un débat qui sera forcément compliqué, puisque l'on joue sur des sommes importantes.

**Monsieur le Président** le remercie pour cette présentation. Il était important, effectivement de faire cette présentation et par rapport à ce que vient de dire Monsieur LHERMITTE, il faudra au moins réunir la commission pour examiner les propositions et il y aura un temps court pour passer sur un scénario qui sera vraiment développé. C'est probablement dans cette perspective que Monsieur LHERMITTE souhaitait donner cette information.

**Monsieur Jean-François LHERMITTE** le confirme, les membres de la commission déchets sont au courant, c'est un sujet qui concerne tous les Conseillers communautaires et il souhaitait en informer l'assemblée, afin que personne ne soit surpris au moment venu. Il lui paraît logique, dans le cadre du fonctionnement, que tous soient au courant des réflexions et des hypothèses qui sont sur le tapis. Sachant que ça arrivera forcément, puisque pour un certain nombre d'EPCI, ces questions sont urgentes et importantes. Même si chacun de ces EPCI a des objectifs très différents, entre Val de Gâtine qui veut s'en aller et le Mellois qui au contraire, veut venir en pensant que le fait de gérer la collecte à quatre EPCI sera générateur d'économies, il est important de trancher rapidement, sachant que l'objectif de tous est bien de diminuer les coûts. Ce qui a été expliqué sur le SMITED ou sur UniTri montre que la collectivité est plutôt en matière de déchets, sur une tendance qui est systématiquement une tendance haussière et par conséquent, ils doivent saisir toutes les occasions qui peuvent permettre de faire des économies, soit, d'échelle, soit, de coopération, soit, de mutualisation. C'est absolument évident et c'est l'action qu'ils entendent mener. Monsieur LHERMITTE en matière d'économie voudrait juste dire un mot sur l'appel d'offres qui a été lancé, ils avaient travaillé sur le sourcing et en fait, ils pensent pouvoir réaliser une économie sur la gestion du bas de quai de près de 85 000 € l'an prochain. Ce qui montre que quand on fait un peu de sourcing et qu'on lance des consultations à bon escient, on peut parfois obtenir des résultats. Cette économie réalisée aidera la collectivité. Ils sont sur d'autres pistes dont ils parleront ultérieurement, notamment, la mise en place d'autres filières avec des éco-organismes qui permettront aussi de trouver d'autres économies.

**Monsieur le Président** prévient que ce qu'il faudra bien surveiller pour les uns et les autres, lorsque la commission sera amenée à se pencher sur le sujet dès la fin de cette année, c'est que celles et ceux qui ne sont pas membres, mais veulent participer à la réflexion puissent y assister. Ça sera déterminant et comme le disait Monsieur LHERMITTE, quatre collectivités sont associées dans cette démarche par rapport au SMC et aucune des quatre ne partage, aujourd'hui, véritablement les mêmes objectifs. Il faudra être sur une position relativement forte au sein du Conseil pour faire en sorte que si possible, la CCPG puisse avoir, in fine, la position qui sera celle la mieux représentative des intérêts des concitoyens. On parle toujours d'enjeux économiques, n'oublions pas les enjeux environnementaux aussi dans cette question. Monsieur le Président ne prendra pas de question sur le sujet de façon à laisser pleinement la commission travailler et il invite les élus qui le souhaitent à participer à la commission en temps voulu. Il remercie une fois plus Jean-François LHERMITTE qui y consacre beaucoup de temps et d'investissement.

## **QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

### **10 - MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 1 « VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS » - AVENANT 2**

En 2020, dans le cadre du programme pluriannuel de travaux des écoles, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé de réaliser des travaux d'aménagement à l'école de Viennay afin :

- D'aménager un bureau pour la directrice de l'école,
- De relocaliser les enfants sur un même site en y aménageant les w.c., des salles de classes,

- D'aménager une bibliothèque et une salle des maîtres,
- De mettre aux normes l'accessibilité des w.c. et des locaux,
- D'améliorer le système de ventilation de l'équipement.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école de Viennay, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine a lancé un marché de travaux composé de 13 lots.

Par délibération n° CCPG130-2023 en date du 20 juillet 2023, les lots ont été attribués par marchés séparés.

Le lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » a été attribué à l'entreprise JOURDAIN Michel, pour la somme de 63 277,61 € HT.

La présente modification de marché porte sur l'ajout de surface d'enrobé dû à un défaut de planéité de la cour ainsi que la suppression d'une surface de béton désactivé.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value au marché de 4 456,20 € HT.

**Monsieur Jean-Paul CHAUSSONEAUX**, rapporteur, précise que la réhabilitation de l'école de Viennay arrive en bout de chantier et que les enfants et les enseignants vont pouvoir réintégrer cette école réhabilitée à la rentrée des vacances de la Toussaint, c'est-à-dire le lundi 4 novembre au matin.

Il explique que l'avenant n° 1 concerne un ajout de surface d'enrobé et une suppression d'une surface de béton désactivé ce qui entraîne un avenant de 4 456,20 € en plus sachant qu'il y avait eu précédemment un avenant en moins de 4 209 €, ce qui fait que le montant initial du marché de 62 277,61 € HT passe à 63 524,81 €, ce qui représente +0,39 % sur ce marché.

**Monsieur le Président** rappelle que le 4 novembre à 17h, aura lieu l'inauguration de l'école de Viennay. Les invitations ont été envoyées ce jour.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de la commande publique, notamment les articles R.2194-8 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG130-2023 du 20 juillet 2023 portant attribution des marchés de réhabilitation de l'école de Viennay ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG173-2024 du 19 septembre 2024 approuvant les termes de l'avenant n° 1 au lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay ;

VU l'avis de la commission « Qualité des équipements communautaires » en date du 27 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay a été attribué à la SARL JOURDAIN M., pour la somme de 63 277,61 € HT

CONSIDÉRANT que par délibération en date du 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'avenant n° 1 au lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay, actant une moins-value du marché de – 4 209,00 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir par l'avenant n° 2, l'ajout de surface d'enrobé dû à un défaut de planéité de la cour ainsi que la suppression d'une surface de béton désactivé ;

CONSIDÉRANT l'incidence financière de ces travaux sur le montant du marché :

- Montant initial du marché :	HT :	63 277,61 €	TTC :	75 933,13 €
- Montant de l'avenant n° 1 :	HT :	- 4 209,00 €	TTC :	- 5 050,80 €
- Montant de l'avenant n° 2 :	HT :	4 456,20 €	TTC :	5 347,44 €
- Nouveau montant du marché :	HT :	63 524,81 €	TTC :	76 229,77 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 et 2 : 0,39 %

CONSIDÉRANT l'avenant ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 2 au lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay, ci-annexé ;
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024, chapitre 23 ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### 11 - MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 6 « MENUISERIES EXTÉRIEURES - SERRURERIE » - AVENANT 3

En 2020, dans le cadre du programme pluriannuel de travaux des écoles, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé de réaliser des travaux d'aménagement à l'école de Viennay afin :

- D'aménager un bureau pour la directrice de l'école,
- De relocaliser les enfants sur un même site en y aménageant les w.c., des salles de classes,
- D'aménager une bibliothèque et une salle des maîtres,
- De mettre aux normes l'accessibilité des w.c. et des locaux,
- D'améliorer le système de ventilation de l'équipement.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école de Viennay, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine a lancé un marché de travaux composé de 13 lots.

Par délibération n° CCPG130-2023 en date du 20 juillet 2023, les lots ont été attribués par marchés séparés.

Le lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » a été attribué à l'entreprise DE JESUS, pour la somme de 66 269,32 € HT.

Des modifications doivent être apportées au lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie ».

Les modifications portent sur fourniture et pose de deux mains courantes suivant plan.

Mise en place de deux poteaux avec platines à trous, et finitions galvanisation plus thermolaquage.

Ces travaux supplémentaires entraînent une moins-value au marché de - 3 071,40 € HT.

**Monsieur Jean-Paul CHASSONEAUX**, rapporteur, fait part d'un deuxième avenant sur le lot 6 pour les menuiseries extérieures et serrureries. Il s'agit de l'avenant n° 3 qui est de - 3 071,40 €, qui comporte des modifications. Avec les choses en plus et des choses en moins. Ce qui fait que le marché initial de 66 269,32 € HT est finalement de 64 081,62 € c'est-à-dire -3,31 %.

**Monsieur le Président** fait remarquer qu'ils sont toujours heureux de voir que les services permettent aussi de faire des économies sur les estimations de départ.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU le Code de la commande publique, notamment les articles R.2123-1 et R.2194-8 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG130-2023 du 20 juillet 2023 portant attribution des marchés deréhabilitation de l'école de Viennay ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG81-2024 du 23 mai 2024 approuvant les termes de l'avenant de transfert du lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay au bénéfice de l'entreprise DJ Menuiserie (sans incidence financière) ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG146-2024 du 18 juillet 2024 approuvant les termes de l'avenant n° 2 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay ;

VU l'avis de la commission « Qualité des équipements communautaires », en date du 27 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay a été attribué à l'entreprise DE JESUS, pour la somme de 66 269,32 € HT ;

CONSIDÉRANT que par délibération du Conseil communautaire en date du 23 mai 2024, ledit lot a été transféré à l'entreprise DJ Menuiserie ;

CONSIDÉRANT que par délibération en date du 18 juillet 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'avenant n° 2 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay ;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires, non prévus dans le lot 6 du marché de réhabilitation de l'école de Viennay, doivent être réalisés ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un avenant n° 3 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » concerné ;

CONSIDÉRANT l'incidence financière de ces travaux sur le montant du marché :

- Montant initial du marché	HT : 66 269,32 €	TTC : 79 523,18 €
- Montant de l'avenant n° 2	HT : 883,70 €	TTC : 1 060,44 €
- Montant de l'avenant n° 3	HT : - 3 071,40 €	TTC : - 3 685,68 €
- Nouveau montant du marché	HT : 64 081,62 €	TTC : 76 897,94 €

% d'écart introduit par les avenants 2 et 3 : - 3,31 %

CONSIDÉRANT l'avenant ci-annexé ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 3 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay, ci-annexé ;
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024, chapitre 23 ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## PETITE ENFANCE

### 12 - PÔLE ENFANCE-JEUNESSE MAURICE CAILLON – PROJET RELAIS DES PETITS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

Par délibération n° CCPG128-2021 du 22 juillet 2021, le Conseil communautaire a validé le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon. Ce site comprend la création d'un multi-accueil « Le Relais des Petits », un accueil de loisirs communautaire, le Relais Petite Enfance, le Relais des parents.

Pour chaque structure accueillie au sein de ce Pôle, les services de l'État, l'Europe, la CAF des Deux-Sèvres, la MSA Poitou et le Département sont sollicités par le biais des demandes de subvention propres à chaque institution.

Le coût des travaux en lien avec le projet propre au multi-accueil « Le Relais des Petits » est estimé à 1 103 472,05 €.

L'augmentation initiale du nombre de places d'accueil de la structure comprenant 3 places. Suite aux échanges entre l'association « Le Relais des Petits », la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les services départementaux PMI et les institutionnels, en suivi Petite Enfance, la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou, il a été décidé de modifier l'augmentation du nombre de places à 6 places, au lieu de 3 places initialement prévues.

Cette augmentation du nombre de places engendre une évolution quant à l'aide financière de la CAF Deux-Sèvres, qui s'élèvera, après augmentation, à 476 000 €.

**Madame Véronique CORNUAULT**, rapporteur, explique que la CCPG a des financements spécifiques de la CAF sur la petite enfance et ils ont dû isoler le budget du multi-accueil pour faire des demandes de subventions.

Pour mémoire, le plan de financement global du site Maurice Caillon a été joint à la délibération. Plan de financement qui atteint 4 993 086,21 €. En isolant le multi-accueil, le coût de l'opération atteint 1 103 472 € HT.

Cette délibération est proposée ce soir, car la Caisse d'Allocations Familiales va augmenter sa contribution du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil. Qui passera de 22 à 28 places avec possibilité d'accueillir jusqu'à 30 enfants.

Ceci ne veut pas dire que la collectivité augmente sa participation. Elle reste sur les mêmes coûts, seule la CAF apporte un supplément.

**Monsieur le Président** ajoute qu'il y a un service supplémentaire puisqu'il y a une perte d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire pour diverses raisons : que ce soit l'âge ou les règles de la PMI, donc, c'est assez positif.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG128-2021 du Conseil communautaire en date du 22 juillet 2021 actant le projet de réhabilitation du site Maurice Caillon, comprenant la création du Multi-Accueil « Le Relais des Petits », ainsi que les services communautaires de l'accueil de loisirs, le Relais Petite Enfance et le Relais des parents ;

VU la délibération n° CCPG160-2021 du Conseil communautaire en date du 21 octobre 2021 actant l'approbation du plan de financement global du Pôle Enfance-Jeunesse et des demandes de subventions ;

VU l'avis de la commission « Petite Enfance », réunie en date du 11 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la modification de l'augmentation de l'agrément du Relais des Petits avec une augmentation prévue pour 6 places au lieu des 3 places proposées initialement ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de places du Relais des Petits, actuellement à 22 places, vers une évolution à 28 places ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du montant du subventionnement CAF en lien avec la modification de l'évolution du nombre de places.

Le plan de financement modifié proposé est le suivant :

<i>COUT DE L'OPERATION</i>		<i>FINANCEMENT</i>	
	<i>HT</i>		
Travaux-Gros œuvre	836 903.41 €	Apport (CCPG)	449 482.09 €
Honoraires et frais administratifs	266 568.64 €	Subvention CAF équipement	476 000.00 €
		Subvention État	132 600.00 €
		Subvention Département	3 497.99 €
		Subvention Fonds Européens	22 100.00 €
		Subvention MSA	19 791.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 472.05 €</b>		<b>1 103 472.05 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement concernant le projet Relais des Petits ;
- D'autoriser le Président à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à l'élaboration de cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer toute demande de subvention relative à l'acquisition de mobilier, numérique, téléphonie... en rapport avec cette opération.

### 13 - PROJET MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE À MÉNIGOUTE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine développe depuis de nombreuses années une politique Petite Enfance forte avec des objectifs :

- De solidarité, d'éducation et de citoyenneté concernant les tout-petits et leurs parents ;
- D'accès à l'emploi des publics les plus précaires par une intervention sur l'un des freins à l'emploi, le mode d'accueil ;
- De lutte contre les inégalités et les discriminations par la mixité sociale, l'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques.

Dans le cadre de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux Sèvres, et la Mutualité Sociale Agricole du Poitou (MSA), et pour faire suite au dispositif local d'accompagnement (DLA) mené fin 2021 par le Centre socioculturel du Pays Ménigoutais qui a confirmé l'enjeu territorial de maintenir un nombre suffisant de places d'accueil (multi accueil, AMA) sur cette partie du territoire communautaire, des travaux de mise en conformité sont nécessaires sur la Maison Enfance Famille (MEF) pour continuer à accueillir dans de bonnes conditions les tout petits.

Le Multi-accueil « les Mini'gouttes » existe depuis 1998 et accueille des enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Cette structure a traversé des évolutions, mais depuis plusieurs années, elle fait

l'objet d'une demande de réhabilitation par les services PMI du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Parallèlement, le CSC du Pays Ménégoûtais gère également un Relais Petite Enfance dans les locaux du CSC et a lancé en 2021 une étude de besoin Petite Enfance afin de recenser les besoins et ainsi d'envisager un projet de réhabilitation qui puisse répondre aux besoins réels des familles et envisager un Pôle Petite Enfance à savoir dans un même lieu le Multi-accueil et le Relais Petite Enfance.

Le projet porte sur la réhabilitation des locaux pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des professionnels avec une augmentation de 4 places. Cette réhabilitation prévoit l'aménagement et l'extension du bâtiment grâce à des locaux attenants, mais également l'aménagement des extérieurs afin de favoriser les activités en extérieur pour les enfants. Les places supplémentaires permettront également d'améliorer la rentabilité de la structure.

Pour chaque structure accueillie au sein de ce Pôle, les services de l'État, l'Europe, la CAF des Deux-Sèvres, la MSA Poitou, la Région et le Département sont sollicités par le biais des demandes de subvention propres à chaque institution.

Le coût des travaux en lien avec le projet propre à la Maison de l'Enfance et de la Famille est estimé à 533 381 € HT.

Suite aux échanges entre l'association CSC du Pays Ménégoûtais, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les services départementaux PMI et les institutionnels, en suivi Petite Enfance, la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou, il a été décidé d'augmenter le nombre de places à 4 places.

**Madame Véronique CORNUAULT**, rapporteur, explique qu'il y a deux ans, le Conseil communautaire avait validé l'intention de réhabiliter la maison de l'enfance et de la famille du Ménégoûtais. Aujourd'hui, cette maison fait partie des cinq structures sur le territoire communautaire à destination de la petite enfance. Elle est gérée par le centre socioculturel. Il a fallu deux ans pour pouvoir présenter le projet de ce soir, après une période de latence compte tenu des conditions budgétaires de la collectivité, mais compte tenu des injonctions de la PMI, et poussé aussi par le diagnostic réalisé par le centre socioculturel et poussé par le besoin des familles et de l'accueil des tous petits, le travail a été relancé. Et ce soir, le projet est présenté. Claire a préparé un diaporama qu'elle va commenter. On commence par une présentation du contexte de la petite enfance sur l'ensemble du territoire avant de zoomer sur la réhabilitation de la Maison de l'enfance et de la famille.

Sur invitation de Monsieur le Président, **Madame Claire GIRARD** (Directrice du Service Petite Enfance) présente le réseau petite enfance du Parthenay-Gâtine qui est un réseau déjà bien ancré.

Le nombre de naissances sur dix dans est en moyenne de 278 naissances par an sur l'ensemble du territoire CCPG ;

5 établissements d'accueil petite enfance avec 120 places d'accueil collectif ;

157 assistantes maternelles agréées, dont 119 en activité avec 357 places d'accueil individuel...

**Madame Véronique CORNUAULT** précise qu'à ce sujet, en 5 ans, le nombre de places d'accueil chez les assistantes maternelles a diminué de 25 %.

**Madame Claire GIRARD** reprend :

Les MAM en essor sur le territoire puisque 4 maisons d'assistants maternels sont en fonctionnement et 2 sont en projet ;

5 relais petite enfance qu'animent 4 animatrices dont trois communautaires et une associative ;

Un lieu d'accueil parent-enfant sur le territoire du Parthenay-Gâtine qui dépend du centre socioculturel de Châtillon-sur-Thouet.

L'ensemble de la petite enfance travaille conjointement avec le service enfance et jeunesse autour de la convention territoriale globale dans une orientation de développement du territoire et au maximum, dans une dimension partenariale.

Le territoire Pays Ménigoutais et la petite enfance, avec un zoom sur le nombre d'habitants, le nombre de familles avec enfants, le nombre de familles monoparentales ;  
Un nombre de naissances depuis dix ans, d'une moyenne de 44 par an ;  
Un multi-accueil ;  
Un relais Petite enfance qui dépend du centre culturel du Ménigoutais ;  
Une maison d'assistants maternels sur la commune de Vausseroux installée depuis cette année ;  
25 assistants maternels, dont 19 en activité.

Le projet de réhabilitation de la Maison Enfance Famille :

Il découle depuis 2021 d'une étude de besoin de la petite enfance. Un dispositif Local d'Accompagnement (DLA), qui a permis au centre socioculturel d'étudier réellement le besoin de la petite enfance.

Trois cibles :

Depuis 2006 le multi-accueil les Mini'Gouttes qui est ouvert pour une capacité de 12 places ;  
le Relais petite enfance qui est un lieu d'information et d'échanges autour des modes d'accueil et d'accompagnement des assistants maternels.

Depuis mars 2024, une expérimentation de la Maison des 1 000 premiers jours qui est un lieu de ressources et un carrefour de rencontres pour les parents et les professionnels de la petite enfance. Aujourd'hui, une rencontre a eu lieu avec la Fondation de France en lien avec un appel à projets auquel a répondu le centre socioculturel du Pays Ménigoutais pour accompagner ce projet des maisons des 1 000 premiers jours.

Le projet est donc travaillé en partenariat avec le centre socioculturel et le service petite enfance, accompagnés par le service bâtiment de la collectivité pour répondre aux normes bâtimentaires petite enfance, puisque depuis 2018, il y a eu une alerte PMI sur le multi-accueil, pour un manque d'espace par nombre de places d'accueil et également, pour raison de locaux non adaptés sur l'ensemble des espaces et ceci en réponse au référentiel du 31 août 2021, mais également pour répondre aux besoins des familles en mode d'accueil, puisque l'orientation du projet est d'augmenter le nombre de places d'accueil avec quatre places supplémentaires. En réponse aux besoins de soutien à la parentalité, d'où une enquête parentalité qui a été réalisée après l'étude de besoins en 2021. Également un travail autour de la mutualisation des espaces petite enfance de manière à ce que ces trois espaces puissent mutualiser et travailler conjointement. Et à l'accompagnement de la professionnalisation des métiers de la petite enfance.

Le projet :

Sur 300 m<sup>2</sup>, avec une orientation de travaux autour du chauffage, des cloisons, du sol, des sanitaires, une conformité électrique, les menuiseries, et les accès PMR.

Des espaces nouveaux, tels que les espaces de vie conformes, un hall d'accueil, deux dortoirs, puisqu'aujourd'hui, il n'y en a qu'un seul dortoir pour l'ensemble des enfants accueillis au sein du multi-accueil, un bureau d'accueil et de direction qui, aujourd'hui, est un espace ouvert, des vestiaires, des espaces professionnels, une lingerie, un office, des espaces de rangement, aujourd'hui, il n'y a pas d'espace de rangement, et également un travail autour des espaces extérieurs et un bureau mutualisé qui pourra être ouvert aux permanences PMI, CAF, ou MSA, selon les besoins des familles.

Le calendrier :

Le lancement des travaux est prévu pour mai 2025. Avec réception de chantier au bout de sept mois, donc, en décembre 2025.

Un calendrier précis de comité de pilotage bimensuel, de comité technique mensuel également et des points réguliers avec les partenaires institutionnels : CAF, MSA et PMI dans l'accompagnement des normes réglementaires.

**Madame Véronique CORNUAULT** ajoute, concernant le plan de financement présenté, que l'opération qui s'élèverait à un montant total de 640 000 € TTC, serait financée pour partie par la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 43 %, la MSA pour 10 % (sachant qu'un comité se réunit demain qui pourrait probablement revoir sa participation à la hausse) et un financement de l'État à hauteur de 27 %, ce qui permettra à la Communauté de communes de limiter son apport à hauteur de 20 %.

**Monsieur Didier GAILLARD** se réjouit que l'on arrive enfin à concrétiser ce projet qui est attendu depuis longtemps. Ça a été évoqué depuis 2021, et même, avant par la PMI au niveau des normes pour accueillir les enfants. Il fait remarquer que les enfants n'étaient pas à l'humidité, ça allait, mais tout évolue et il est important de prendre tout cela en compte pour le bien des enfants avant tout et comme ça a été dit, sur le territoire, on fait beaucoup pour les enfants et Monsieur GAILLARD rappelle que c'est notre avenir, avec des naissances qui ne sont pas beaucoup en hausse, mais qui se maintiennent, et par contre des besoins de garderies qui eux, sont toujours là. Il faut essayer de les avoir dans les meilleures conditions et la finalité de ce projet est attendue sur le territoire, par la population, par le centre socioculturel du Pays Ménigoutais qui est la « cheville ouvrière » de cette maison et par tous. C'est une bonne chose qui a pris du temps, la gestation a été longue, mais Monsieur GAILLARD pense que « le bébé sera beau ». Il se réjouit également des plans de financement pour le centre Maurice Caillon et celui-ci, au niveau de la participation de la Communauté de communes, le pourcentage restant à charge n'est pas tout à fait le même. Ici, il est à 20 % et Monsieur GAILLARD réitère sa demande, c'est-à-dire que la commune de Ménigoute est prête, comme ça a déjà été dit, à participer par un fonds de concours à hauteur de 50 %. Il l'a déjà dit et le répète, il pense que pour le bien des finances de la Communauté de communes dans les années qui viendront pour essayer de mener à bien le PPI, l'élu estime que c'est l'une des solutions pour avoir plus de latitude et de possibilités d'investir. Il réitère donc cette position qu'il a depuis longtemps. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet, tous les services, le centre socioculturel et les comités de pilotage sur le territoire auxquels Monsieur GAILLARD a assisté. C'est attendu et il se répète : « C'est hyper important pour le territoire ».

**Madame Magaly PROUST** a une question concernant le financement. Celui de la CAF est acquis, celui de MSA est acquis. Qu'en est-il de celui de l'État et de la DSIL ?

Sur invitation de Monsieur le Président, **Madame Floriane PETERSCHMITT**, Directrice générale des Services, répond que pour la CAF s'est quasiment acquis, pour la MSA, sur ce montant, c'est acquis, il est possible que le montant soit supérieur. Sur la DSIL, non, puisque la campagne de financement DETR DSIL vient de s'ouvrir pour 2025, donc, il faut avancer vite, maintenant pour déposer la demande début 2025. Donc, non, ce n'est pas acquis pour la DSIL.

**Madame Magaly PROUST** précise qu'il s'agissait juste de se réjouir du soutien de la CAF et autres, mais de ne pas garder en tête les 20 %, car potentiellement, ça sera plus. Ce qui n'est pas un problème, mais c'est pour ne pas garder en tête que ça ne sera que 20 %, car ça n'est pas sûr.

**Monsieur le Président** le confirme, ils n'ont aucune certitude sur les financements de l'État aujourd'hui, sur aucune opération. Tous ont entendu un certain nombre de discours, notamment du gouvernement, les réactions des associations d'élus, il faut pouvoir continuer d'avancer, de toute façon sur ce projet qui fait partie des projets prioritaires du territoire. Aller sur la petite enfance quand on a une politique sur l'enfance et la jeunesse, c'est naturellement la première pierre de l'édifice. Donc, il faut continuer sur cette lancée. Il est probable que la CCPG soit amenée à redélibérer sur le plan de financement, au regard, déjà, de l'évolution de la MSA, puisqu'il faudra corriger la délibération pour pouvoir la présenter aux services de l'État. Malheureusement, ça fait partie des délibérations, qu'il faut, pour un même projet, faire évoluer au regard des attentes des uns et des autres. Ça fait partie désormais du processus de gestion d'un projet.

**Monsieur Didier GAILLARD** revient sur la DSIL, les 145 000 €, il pense qu'au niveau de l'État, tout le monde le sait, il y aura peut-être des restrictions. En espérant que ces restrictions ne seront pas pour des territoires comme le leur, sinon, ils finiront par ne plus rien faire et rien n'avoir. L'élu n'a pas beaucoup d'inquiétudes sur cette DSIL par rapport au sujet. Par rapport à la petite enfance et l'enfance, s'il y a des sujets que l'État doit soutenir, ce sont bien ceux-là. Il pense que l'État soutiendra plus facilement ce projet que le réaménagement d'un centre-bourg par exemple.

**Monsieur le Président** fait remarquer qu'ils ne sont pas à la place du Sous-préfet.

**Monsieur Hervé-Loïc BOUCHER** indique que ces subventions d'État ne sont pas du ressort du Sous-préfet, mais du Préfet de région. Donc, cette notification de DSIL, sans présager des décisions de l'État, ne remettrait-elle pas en cause le calendrier qui a été proposé tout à l'heure ? Car une notification d'ici mai...

**Monsieur le Président** pense que d'ici mai 2025, ils auront les informations. Dès lors le projet de loi de finances voté, le Préfet saura sur quelle enveloppe il peut compter. Il y a un temps entre l'information qui est donnée et l'information officielle qui est écrite, mais en général, il n'y a pas de différence entre les deux. Donc, il faut tenir ce calendrier et continuer à avancer. Il ne va pas reprendre le débat, ils l'ont déjà eu sur les participations. Quand on est sur un projet à 500 000 € ou un projet à 4 M€, naturellement, on n'est pas sur les mêmes participations ni les mêmes enjeux. On n'est pas non plus sur le même nombre de communes desservies, on n'est pas sur le même nombre d'enfants utilisateurs de ces services. Ce n'est pas le moment.

**Madame Véronique CORNUAULT** ajoute qu'ils peuvent aussi espérer une surprise, puisque c'est ACOBA qui a fourni les chiffres, la consultation de l'architecte va donner d'autres chiffres, on peut souhaiter que ça soit en dessous.

**Monsieur le Président** fait remarquer qu'ils seront de toute façon amenés à redélibérer. Il n'y a pas d'autres interventions, il propose de passer au vote pour ce projet important en remerciant le travail qui est fait en parfaite collaboration, entre le service de la CCPG et le centre socioculturel du Ménigoutais. C'est un projet qui s'inscrit pleinement dans les politiques de collectivité et dans ses priorités en matière de petite enfance, enfance jeunesse, s'ils veulent avoir les outils adaptés aux besoins des usagers.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG175-2022 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2022 approuvant le plan de financement prévisionnel pour les travaux sur la Maison de l'Enfance Famille à Ménigoute ;

VU l'avis de la commission « Petite Enfance », réunie en date du 11 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la modification de l'augmentation de l'agrément du Multi-accueil « Les Mini'gouttes » avec une augmentation prévue pour 4 places ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de places des « Mini'gouttes », actuellement à 12 places, vers une évolution à 16 places ;

Le plan de financement modifié proposé est le suivant :

<i>Coût de l'opération</i>			<i>Financement</i>	
	<i>HT</i>	<i>TTC.</i>		
Travaux-Gros œuvre	446 792 €		Apport (CCPG)	106 676 €
Honoraires et frais administratifs	86 589 €		Subvention CAF équipement	228 000 €
			Subvention État DSIL	145 705 €
			Subvention MSA	53 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>533 381 €</b>	<b>640 058 €</b>		<b>533 381 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement concernant le projet de Maison de l'Enfance et de la Famille à Ménigoute ;
- D'autoriser le Président à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à l'élaboration de cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

#### 14 - JEUNESSES ET PARCOURS ÉDUCATIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2024

Suite à la sollicitation des associations le 14 octobre 2023, concernant les difficultés sur les enjeux de la mise en œuvre de la convention ALISFA pour les structures associatives enfance jeunesse du territoire. Deux rencontres ont pu être organisées entre les associations, le Président et les vice-présidents du Pôle Jeunesses et Parcours Éducatifs les 7 décembre 2023 et 28 mars 2024, afin d'évoquer les problématiques liées à l'augmentation conséquente de la masse salariale engendrant ainsi d'éventuels besoins en aide financière.

La collectivité tient à rappeler le rôle primordial des associations dans la vie du territoire. Par leurs actions, par l'engagement citoyen des femmes et des hommes qui les composent, les associations concourent à la dynamique locale. Elles sont actrices de notre vie quotidienne.

**Monsieur Alexandre MARTIN**, rapporteur, prend la parole au nom du pôle jeunesse et parcours éducatif. Si ses collègues souhaitent compléter son propos ensuite, ils pourront, bien évidemment le faire.

Ils se réjouissent de ces investissements, mais ces investissements, pour beaucoup sont animés par des associations du territoire et les élus et directeur du pôle jeunesse et parcours éducatif ont rencontré les différents acteurs associatifs qui œuvrent sur la petite enfance en France. Ils ont été sollicités en juin 2023 et ils se sont rencontrés en octobre 2023. Ils ont exposé certaines difficultés, ils subissent également les augmentations de fluides, les frais de fonctionnement. Ils ont aussi eu un impact sur la revalorisation salariale, qui a notamment eu lieu cette année sur les métiers de la petite enfance et de l'enfance. Donc, l'équipe du pôle jeunesse et parcours éducatif a pris en compte tout cela. Ils ont pu échanger. Un travail avait été commencé, c'était Magaly PROUST qui était en charge de cela sur la petite enfance sur l'équité des prises en charge des fluides, qui a été poursuivie. Il y a encore d'autres choses qui ont été mises à jour. Ils ont également réfléchi à mener un travail sur des études, des analyses et des recherches de nouveaux financements. Mais ils n'ont pas eu le temps de lancer, l'actualité faisant qu'il y a la CTG en ce moment, le lancement du campus, le travail sur la carte scolaire, les nombreux investissements à suivre, donc, cette étude devrait démarrer un peu plus tard que prévu.

Ils ont été sollicités pour une subvention complémentaire, car il y a des difficultés, mais pas uniquement. Eux aussi, avaient envisagé, au tout départ, quand ils ont travaillé sur le projet éducatif local, de pouvoir valoriser tout le travail qui était déjà fait sur ce territoire. Monsieur MARTIN tient à rappeler que ces associations jouent un rôle primordial dans la vie du territoire, pour leurs actions, l'engagement citoyen des femmes et des hommes qui les composent et qu'elles concourent à la dynamique locale. Elles sont vraiment ancrées sur le territoire et sont actrices de la vie quotidienne de nombreuses personnes.

La CCPG, a, à ce titre, été sollicitée pour une subvention complémentaire. Les services ont travaillé sur cette demande qui représente entre 9 et 10 % du budget de ces associations. Ça a été différent pour certaines où de la formation été incluse, d'autres pour des compétences qui n'étaient plus exercées entre temps... Au final, les sommes suivantes sont proposées pour venir apporter une subvention complémentaire sur l'année 2024 :

- CSC MPT Châtillon-sur-Thouet : 7 000 €
- CSC du Pays Ménigoutais : 17 000 €

- Créa’Gâtine de Thénézay : 16 000 €
- Relais des Petits : 4 000 €
- Familles Rurales de Secondigny – Halte-Garderie Galipette : 3 000 €.

**Monsieur Jérôme BACLE** ajoute que d’un point de vue méthodologique, il y a eu un gros travail des services et des structures de concernées à travers des dialogues de gestion. Monsieur BACLE pense que c’est une expérimentation à poursuivre. Ils avaient déjà dit que des suivis seraient mis en place lorsqu’ils ont conventionné par objectif. Il estime que cette rencontre entre les dirigeants, les élus des associations et de la collectivité, et les techniciens ont permis de bien qualifier l’utilisation de ces fonds et des missions qui étaient confiées par la collectivité aux associations. L’élue voulait souligner la méthode qui est conforme à ce qui a été dit au départ : le dialogue a été long et individualisé avec chaque structure.

En l’absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG202-2022 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2022 approuvant les conventions pluriannuelles d’objectifs 2023-2028 avec les associations concernées ;

VU la délibération n° CCPG73-2024 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 concernant l’attribution des subventions 2024 aux associations œuvrant dans le domaine des Jeunesses et Parcours Éducatifs ;

VU l’avis favorable de la Commission Petite Enfance du 11 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions complémentaires pour l’année 2024, réceptionnées et examinées par le Pôle Jeunesses et Parcours Éducatifs, et réparties comme suit :

- CSC MPT Châtillon-sur-Thouet : 7 000 €
- CSC du Pays Ménigoutais : 17 000 €
- Créa’Gâtine de Thénézay : 16 000 €
- Relais des Petits : 4 000 €
- Familles Rurales de Secondigny – Halte-Garderie Galipette : 3 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- D’accorder les subventions complémentaires aux associations suivantes tel qu’indiqué ci-dessus :
  - CSC MPT Châtillon
  - CSC Pays Ménigoutais
  - Créa’Gâtine Thénézay
  - Relais des Petits
  - Familles rurales Secondigny - Galipette
- De dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024 à l’imputation 65 – 65748 – 42221 – ENFANC – 42221 ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024 à l’imputation 65 – 65748 – 42222 – ENFANC – 42222 ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024 à l’imputation 65 – 65748 – 42281 – ENFANC – 42281 ;
- D’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## JEUNESSES ET CITOYENNETÉ

### 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE MISSIONS RÉFÉRENTS JEUNESSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse pour les 12-30 ans, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine participe au financement des emplois des « référents jeunesse ».

Trois « référents jeunesse » travaillant sur le territoire de Parthenay Gâtine sont recrutés par les associations suivantes :

- \* Le centre social et culturel de Châtillon-sur-Thouet
- \* Le centre social et culturel du Pays Ménigoutais
- \* L'association Créa'Gâtine de Thénezay

Au titre de l'année 2024, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine participe au financement des emplois des « référents jeunesse », pour chacune des associations sur le principe d'un montant de subvention identique. Au regard des conventions d'objectifs, établies entre la Communauté de communes de Parthenay Gâtine et les associations, une subvention de 17 500 € est versée à chacune des associations.

Également, cette année 2024, il est proposé d'attribuer à chacune des associations une subvention de 1 000 € pour la réalisation de projets, avec la répartition suivante en termes de dépenses :

- 400 € pour l'achat de matériel en lien avec un ou des projets jeunesse.
- 600 € pour des intervenants, des prestataires, en lien avec une ou des activités jeunesse.

**Monsieur Alexandre MARTIN**, rapporteur, indique qu'il s'agit là aussi de l'attribution d'une subvention complémentaire sur la mission de « référents jeunesse ». Pour rappel, il y a 4 postes de référents jeunesse : une qui est portée par la Communauté de communes sur le territoire de Secondigny et trois autres référents jeunesse par trois autres structures associatives : les deux centres socioculturels du Pays Ménigoutais et Châtillon et l'association Créa'Gâtine de Thénezay.

L'équipe est stable depuis fin la fin de l'année 2021, l'équipe en est contente, ils ont eu du mal au début, mais là, c'est vraiment bénéfique pour le territoire et c'est plus simple pour les élus de travailler. La CCPG subventionne ces postes à hauteur de 17 500 €.

Il est proposé ce soir, d'ajouter une subvention complémentaire, car cette année, ils travaillent sur le « soutien à l'initiative jeune » qui est en train d'être réétudié. Beaucoup de demandes concernaient des sorties extérieures, et l'équipe essaye de voir comment elle pourrait améliorer cela et accompagner du mieux possible les jeunes. Il a été décidé de compenser par une somme de 1 000 € : 400 € pour l'achat de matériel en lien avec un projet jeunesse et 600 € pour les intervenants ou prestataires extérieurs en lien avec les activités pour la jeunesse.

Cette somme va être versée à ces associations, mais ce n'est pas un acquis, il faudra, tous les ans, présenter les factures et si par exemple, il y a 300 € : 100 € de matériel et 200 € d'intervenants, la CCPG compensera à hauteur de 300 € l'année prochaine.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG202-2022 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2022 approuvant les conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2028 avec les associations concernées ;

VU la délibération n° CCPG73-2024 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 concernant l'attribution des subventions 2024 aux associations œuvrant dans le domaine des Jeunesses et Parcours Éducatifs ;

VU l'avis de la commission « Jeunesse et citoyenneté » réunie en date du 17 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique jeunesse pour les 12-30 ans, la Communauté de communes Parthenay-Gâtine participe au financement des emplois des « référents jeunesse » ;

CONSIDÉRANT que trois « référents jeunesse » travaillant sur le territoire de Parthenay-Gâtine sont recrutés par les associations suivantes :

- \* Le centre social et culturel de Châtillon-sur-Thouet
- \* Le centre social et culturel du Pays Ménigoutais
- \* L'association Créa'Gâtine de Thénezay

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2024, la Communauté de communes participe au financement des emplois des « référents jeunesse », pour chacune des associations sur le principe d'un montant de subvention identique. Qu'au regard des conventions d'objectifs, établies entre la Communauté de communes et les associations, une subvention de 17 500 € est versée à chacune des associations ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'attribuer à chacune des associations une subvention de 1 000 € pour la réalisation de projets, avec la répartition suivante en termes de dépenses :

- 400 € pour l'achat de matériel en lien avec un ou des projets jeunesse,
- 600 € pour des intervenants, des prestataires, en lien avec une ou des activités jeunesse

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver un avenant n° 1 aux conventions d'objectifs précisant le montant de la subvention accordée au titre de la mission référent jeunesse avec chaque association ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus ;
- D'approuver les avenants aux conventions d'objectifs à conclure avec chaque association, ci-joints ;
- De dire que les crédits sont ouverts au budget 2024 à l'imputation 65 – 65748 – 42281 – ENFANC – 42281 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **PRATIQUES ET APPRENTISSAGES CULTURELS ET SPORTIFS**

### **16 - CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2024-2025 – APPROBATION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Le 17 mai 2023, le Conseil communautaire a voté le renouvellement de la Convention Territoriale pour l'Éducation Artistique et Culturelle pour 3 ans (2023-2026). Signée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Rectorat de l'Académie de Poitiers, cette convention permet notamment d'apporter un soutien technique et financier à la mise en œuvre de Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Elle prévoit ainsi que les projets, arbitrés ensemble, seront soutenus financièrement à parité par la DRAC et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Pour l'année 2024-2025, un nouveau programme a été travaillé et présenté en comité de pilotage le 30 mai 2024, puis validé en conseil communautaire le 18 juillet dernier. Il a ensuite fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit à présent d'autoriser les services de la CCPG à effectuer les versements des subventions (part DRAC et part CCPG) à l'ensemble des porteurs de projets selon les montants précisés dans le programme d'action en pièce jointe.

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, rappelle qu'il revient avec ce projet de délibération tous les ans depuis maintenant cinq ans. Pour l'année 2023/2026, un nouveau contrat est en cours. Il s'agit d'un contrat qui permet de programmer des parcours d'enseignement artistique et culturel tels que Nathalie BRISSONNET l'a évoqué en préambule du Conseil. Le principe étant que toutes ses actions doivent constituer un volume d'heures suffisamment important pour permettre au public cible de rencontrer des œuvres, de pratiquer et d'avoir un enseignement général autour de ce projet.

Le tableau présenté aux conseillers communautaires recense l'ensemble des actions. D'un point de vue budgétaire, on est sur un budget global pour l'ensemble des douze projets de 73 500 € que la CCPG finance grâce à des fonds donnés par la DRAC à hauteur de 17 000 €. Soit : 17 000 € pour la DRAC, 17 000 € pour la CCPG et des opérateurs et des bénéficiaires qui mobilisent des fonds pour que ces projets aient lieu.

Douze projets : de la danse, de la musique, du cirque, du chant, de l'écriture, du graff, des vidéos... Monsieur BACLE l'a dit plusieurs fois, c'est une forte alchimie et les services, les acteurs du territoire, la DRAC, tout le monde s'y met pour aller vers une grande variété de pratiques. Le plus de lieux possible. Ils ont une petite astuce pour assurer une couverture territoriale forte, c'est de rejoindre le public de la petite enfance et en lien avec les services dédiés de mettre des actions sur chacune des zones petite enfance qui sont déterminées par le service et d'aller vers tous les RPE par exemple. Ils cherchent aussi à aller vers tous les publics, petite enfance, mais aussi écoles, collèges et aussi, cette année, la MDE et le campus des jeunes de Secondigny pour atteindre les objectifs : beaucoup de pratique, beaucoup de lieux, et beaucoup de tranches d'âge.

En l'absence de questions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG95-2023 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2023, approuvant la Convention Territoriale pour l'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 2023-2026, signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine et le Rectorat de l'Académie de Poitiers ;

VU la délibération n° CCPG159-2024 du Conseil communautaire en date du 18 juillet 2024, approuvant les projets d'Éducation Artistique et Culturelle pour l'année 2024-2025 ;

VU l'avis du comité de pilotage réuni en date du 30 mai 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission « Pratiques et apprentissages culturels et sportifs », réunie en date du 18 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de reversement de la participation DRAC aux différents porteurs de projets ;

CONSIDÉRANT la participation de la Communauté de Communes au financement des différents projets ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions aux porteurs des différents projets au titre du CTEAC 2024-2025, selon le programme annexé en pièce jointe ;
- D'autoriser le reversement de la part DRAC aux différents porteurs de projets au titre du CTEAC 2024-2025, conformément au document ci-annexé ;
- D'autoriser le versement de la part CCPG aux différents porteurs de projets au titre du CTEAC 2024-2025, conformément au document ci-annexé ;
- De dire que les crédits correspondants à la part CCPG seront inscrits au budget 2025 à l'imputation 65 – 65748 – 3132 – MEDIAT – 3132 ;

- De dire que le versement de la part DRAC interviendra à réception des crédits correspondants par la CCPG ;
- De dire que le versement de la part CCPG interviendra à l'issue de la réalisation du projet sur présentation d'un bilan et au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

O  
O O  
O

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** s'enquiert d'éventuelles questions diverses.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur Bernard CAQUINEAU** souhaite rappeler aux élus l'invitation qu'ils ont reçue du Bistro des Élus, pour les dix ans de la Communauté de communes qui aura lieu le 22 novembre avec l'ensemble des élus du territoire. Il propose aux élus d'inviter leurs collègues élus. Ils aimeraient avoir une réponse avant le 31 octobre, pour connaître le nombre de participants. Il est également demandé aux élus, dans cette invitation, de bien vouloir envoyer trois photos représentant leur commune pour faire un patchwork du territoire rappelant les qualités et tout ce qu'il s'y fait. Le rendez-vous est à Adilly où tous seront accueillis le vendredi 22 novembre à partir de 18h30.

**Monsieur le Président** pense, concernant les invitations reçues, au spectacle de twirling-bâton, puisqu'il n'y a pas d'autres clubs locaux proposant cette activité que la Fraternelle, vendredi et samedi à Vasles. Un spectacle long, mais très enrichissant, qui est très spectaculaire en regard de ce qu'ils font. Il n'y a pas d'autre proposition de cette nature sur le territoire et Monsieur le Président invite les élus à aller découvrir cette discipline.

Il y a également le 25 octobre, l'inauguration du campus jeune à Parthenay à 17 heures.

**Monsieur Didier GAILLARD** ajoute, puisqu'ils parlent d'anniversaire, qu'aura lieu le 40<sup>e</sup> festival international du film ornithologique. Toutes et tous, sont conviés, à la mairie de Ménigoute à 14h précises le mardi 29 octobre.

**Monsieur le Président** remercie les élus, leur souhaite une bonne soirée et leur donne rendez-vous lors des commissions et des inaugurations.

-=-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20h01.

La liste des délibérations a été affichée le 23 octobre 2024.

Le SECRÉTAIRE de SÉANCE ;

Le PRÉSIDENT ;

Olivier CUBAUD

Jean-Michel PRIEUR

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**17 OCTOBRE 2024**

**SALLE AMPHITHEATRE DU SMEG  
POMPAIRE**

# **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

## **La Fanfarthenaise**

« Bubamara », chant traditionnel Rom  
arrangé par Goran Bregovic pour le No Smoking Orchestra

## **L'atelier de musiques actuelles**

« Sans titre », composition de Marius Bâcle et Mathis Patureau

## **L'atelier Flamenco**

« Tangos », Jean Coucharrière  
« Quatre Sevillanas », Luis Maravilla

## **L'atelier traditionnel Ados**

« Les femmes bêtes », Traditionnel du Poitou

## **L'ensemble de flûtes**

"L'aquarium", Camille Saint Saëns  
(extrait du Carnaval des animaux)

## **Le P'tit Chœur**

« Yatishé », chant traditionnel tzigane de Bulgarie

# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



« Au cœur de notre action communautaire, l'apprentissage des pratiques culturelles occupe une place centrale. C'est pourquoi l'école de musique de Parthenay-Gâtine ouvre ses portes à tous, proposant une multitude d'ateliers collectifs.

Du flamenco à l'ensemble de flûtes traversières, en passant par la fanfare, un large éventail de disciplines musicales y est enseigné. Ces pratiques collectives, favorisant le "jouer ensemble", constituent un bel exemple pour nos sociétés, nous rappelant que la musique est aussi un vecteur de vivre ensemble. Elle rassemble autour d'une passion commune, sans distinction d'âge, d'origine ou de milieu social.

Animés par une volonté d'ouverture vers l'extérieur, nous souhaitons désacraliser la pratique musicale et la rendre accessible au plus grand nombre.

Alors n'hésitez plus ! Poussez les portes de notre école communautaire et venez rencontrer nos enseignants passionnés qui sauront vous accueillir et vous guider dans votre découverte du monde musical. »

A stylized, handwritten signature in white ink, consisting of a large, flowing 'P' and 'M'.

Jean-Michel Prieur  
Président de Parthenay-Gâtine

# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

**La Fanfarthenaise** • Cyril Constantin

**L'atelier de musiques actuelles** • Anthony Malterre

**L'atelier Flamenco** • Jean Coucharrière

**L'atelier traditionnel Ados** • Romain Chéré

**L'ensemble de flûtes** • Charlotte Fougeroux

**Le P'tit chœur** • Mathieu Blanchard



# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS



# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Enseignements artistiques  
communautaires  
2024 - 2025



465  
élèves

175 élèves en arts plastiques

290 élèves en musique



3 PRATIQUES PLASTIQUES : DESSIN, PEINTURE,  
SCULPTURE  
17 PRATIQUES MUSICALES INDIVIDUELLES, ET  
17 PRATIQUES COLLECTIVES  
1 ATELIER POUR DES ÉLÈVES À BESOINS  
ÉDUCATIFS PARTICULIERS

A partir de 3 ans pour la  
musique, 6 ans pour les arts  
plastiques !

2 nouveautés : 1 bande de  
violons et 1 ensemble  
rythmique

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 17/10/2024 – SMEG – Pompaire

# **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

# INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2024

### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE PARTHENAY-GÂTINE



Vendredi 18 octobre à 18h30 à la MCP  
**Conférence « L'architecture du XX<sup>e</sup> siècle  
sur le territoire de Parthenay-Gâtine »**  
Animée par Sabine Blugeon



Mardi 22 octobre à 15h  
**Visite guidée de Saint-Loup-Lamairé**



Mercredi 23 octobre à 10h au CIAP  
**Atelier pour les familles  
« Créez votre blason »**



Mercredi 23 octobre à 15h  
**Visite guidée du quartier médiéval  
de Parthenay**



Jeudi 24 octobre à 21h  
**Visite nocturne de Parthenay à la lanterne**



Dimanche 3 novembre à 15h  
**Visite guidée du cimetière de Parthenay**  
Organisée avec le service des Archives



Jusqu'au 31 octobre au CIAP  
**Escape game « Bombe de sculpture »**



Jusqu'au 31 octobre au CIAP  
**Exposition  
« La sculpture, décor d'architecture »**

# **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

# 1 – DECISIONS DU PRESIDENT ET DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à **prendre connaissance** :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont commande publique et virements de crédits ,
- des délibérations du Bureau communautaire.

## 2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé au Conseil communautaire  
d'**approuver** le procès-verbal de la séance de  
Conseil communautaire du 19 septembre 2024.

# 3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

## **Créations :**

- 1 poste d'adjoint d'animation, temps non complet, soit 22h06 hebdomadaires (service scolaire, pérennisation de l'agent sur le poste),
- 1 poste d'ETAPS, temps complet (service sports, recrutement suite départ d'un agent)

## **Modifications :**

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, de 4h30 à 0h20 hebdomadaires,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe, de 28h00 à 14h00 hebdomadaires

### 3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **créer/modifier** ces postes, à compter du 21 octobre 2024,
- de **modifier** en conséquence le tableau des effectifs,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 4 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2-2024

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
D	011	6232	302	SPORT	302	- 2 220 €
D	012	6218	302	RESHUM	302	2 220 €
<b>TOTAL des Dépenses Réelles</b>						<b>0 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Dépenses d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement</b>						<b>0 €</b>

(La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de : 30 941 102 € + 0 € = 30 941 102 €)

## 4 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2-2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la décision modificative n°2-2024 du budget principal,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 5 - BUDGET ANNEXE « ACTIVITES ECO TVA » – DECISION MODIFICATIVE N°2-2024

## *Section de Fonctionnement*

### Dépenses

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
D	68	6817	01	FINANC	60	1 100 €
<b>TOTAL des Dépenses Réelles</b>						<b>1 100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Dépenses d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement</b>						<b>1 100 €</b>

### Recettes

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
R	78	7817	01	FINANC	60	1 100 €
<b>TOTAL des Recettes Réelles</b>						<b>1 100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Recettes d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement</b>						<b>1 100 €</b>

*(La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de : 768 447 € + 1 100 € = 769 547 €)*

# 6 - BUDGET ANNEXE « MAISON DE L'EMPLOI » – DECISION MODIFICATIVE N°1-2024

## *Section de Fonctionnement*

### Dépenses

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
D	68	6817	01	FINANC	68	100 €
<b>TOTAL des Dépenses Réelles</b>						<b>100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Dépenses d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement</b>						<b>100 €</b>

### Recettes

Sens	Chapitre	Article	Référence Fonctionnelle	Service Gestionnaire	Service Destinataire	Montant
R	78	7817	01	FINANC	68	100 €
<b>TOTAL des Recettes Réelles</b>						<b>100 €</b>
						0 €
<b>TOTAL des Recettes d'Ordres</b>						<b>0 €</b>
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement</b>						<b>100 €</b>

*(La section de Fonctionnement est équilibrée à la somme de : 237 805 € + 100 € = 237 905 €)*

# 6 - BUDGET ANNEXE « MAISON DE L'EMPLOI » – DECISION MODIFICATIVE N°1-2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** la décision modificative n°1-2024 du budget annexe « Maison de l'Emploi »,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 7 - BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION SITUATION CREDIT BAIL

Le compte 1676 présente un solde créditeur de 460 115,54 € alors qu'il devrait être à 0 €.

Cette situation résulte de la levée d'option sur le crédit-bail de 2007 conclu avec BTS Industries.

La cession des bâtiments à BTS Industries est intervenue en 2019 et les écritures générées sont considérées comme irrégulières.

# 7 - BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION SITUATION

## CREDIT BAIL

Il y a lieu de procéder à des écritures correctives :

- Créditer le compte 192 et débiter le compte 1068 pour 305 586,72 €
- Créditer le compte 204421 et débiter le compte 1068 pour 193 161,02 €
- Créditer le compte 1068 et débiter le compte 2804421 pour 38 632,20 €
- Créditer le compte 1068 et débiter le compte 1676 pour 460 115,54 €

# 7 - BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION SITUATION CREDIT BAIL

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** les opérations de régularisations proposées par le Trésor Public pour solder le compte 1676,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

## 8 - SMEG – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Il est proposé au Conseil communautaire d'**émettre un avis** sur les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2023 du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG).

# 9 - MARCHE LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES DE LA CCPG

N° lot	Intitulé	Entreprises	Quantité ou montant maximum HT de commandes pour 24 mois
1	<i>Déchets Verts</i>	BRANGEON RECYCLAGE (49300 Cholet)	210 000 €
2	<i>Tout-Venant</i>	BRANGEON TRANSPORT (49620 Mauges sur Loire)	150 000 €
3	<i>Bois</i>	SANS SUITE	80 000 €
4	<i>Gravats</i>	BRANGEON RECYCLAGE (49300 Cholet)	70 000 €
5	<i>Ferrailles et Batteries (recettes)</i>	LOCA RECUPER (79200 Pompaire)	16 tonnes de batteries 560 tonnes de ferraille
6	<i>Cartons-Papiers</i>	SANS SUITE	45 000 €
7	<i>Déchets Diffus Spécifiques</i>	CHIMIREC (86130 Jaunay-Marigny)	90 000 €

## 9 - MARCHE LOCATION DE BENNES, CHARGEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES DE LA CCPG

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**autoriser le Président** à signer le marché de location de bennes, chargement, transport et traitement des déchets issus des déchèteries de la CCPG, avec les entreprises retenues, selon les montants maximums indiqués,
- de **dire** que les crédits nécessaires seront ouverts sur les différents exercices budgétaires,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 10 - MARCHE DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 1 « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » - AVENANT 2

- Ajout de surface d'enrobé dû à un défaut de planéité de la cour
- Suppression d'une surface de béton désactivé

- Montant initial du marché :	H.T :	63 277,61 €	T.T.C :	75 933,13 €
- Montant de l'avenant n°1 :	H.T :	- 4 209,00 €	T.T.C :	- 5 050,80 €
- Montant de l'avenant n°2 :	H.T :	4 456,20 €	T.T.C :	5 347,44 €
- Nouveau montant du marché :	H.T :	63 524,81 €	T.T.C :	76 229,77 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 et 2 : 0,39%

# 10 - MARCHE DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE DE VIENNAY – LOT 1 « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » - AVENANT 2

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** les termes de l'avenant n°2 au lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay,
- de **dire** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

# 11 - REHABILITATION DE L'ECOLE DE VIENNAY – LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE » - AVENANT 3

- Suppression d'éléments de menuiserie
- Fourniture et pose de deux mains courantes sur un escalier extérieur

- Montant initial du marché	HT : 66 269,32 €	T.T.C : 79 523,18 €
- Montant de l'avenant n°2	HT : 883,70 €	T.T.C : 1 060,44 €
- Montant de l'avenant n°3	HT : - 3 071,40 €	T.T.C : - 3 685,68 €
- Nouveau montant du marché	HT : 64 081,62 €	T.T.C : 76 897,94 €

% d'écart introduit par les avenants 2 et 3 : - 3,31 %

# 11 - REHABILITATION DE L'ECOLE DE VIENNAY – LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE » - AVENANT 3

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** les termes de l'avenant n°3 au lot 6 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » du marché de réhabilitation de l'école de Viennay,
- de **dire** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

# 12 - PÔLE ENFANCE-JEUNESSE – RELAIS DES PETITS – PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

## Site Maurice Caillon

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant (HT)	Postes	Montant	%
Etude/ Honoraire	1 206 192,93 €	DETR 2024	400 000 €	8,0%
		MSA	89 511 €	1,8%
		CAF	1 038 000 €	20,8%
Travaux	3 786 893,28 €	FNADT	200 000 €	4,0%
		DEPARTEMENT	15 828 €	0,3%
		FEDER	100 000 €	2,0%
		CCPG	3 149 747 €	63,1%
<b>Total</b>	<b>4 993 086,21 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 993 086,21 €</b>	<b>100%</b>

# 12 - PÔLE ENFANCE-JEUNESSE – RELAIS DES PETITS – PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

<i>COÛT DE L'OPERATION</i>			<i>FINANCEMENT</i>	
	<i>H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>		
Travaux-Gros œuvre	836 903.41 €		Apport (CCPG)	449 482.09 €
Honoraires et frais administratifs	266 568.64 €		Subvention équipement CAF	476 000.00 €
			Subvention Etat	132 600.00 €
			Subvention Département	3 497.99 €
			Subvention Européens Fonds	22 100.00 €
			Subvention MSA	19 791.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 472.05 €</b>			<b>1 103 472.05 €</b>

# 12 - PÔLE ENFANCE-JEUNESSE – RELAIS DES PETITS – PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**approuver** le plan de financement concernant le projet Relais des Petits,
- d'**autoriser le Président** à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à l'élaboration de cette opération,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à cette opération,
- d'**autoriser le Président** à signer toute demande de subvention relative à l'acquisition de mobilier, numérique, téléphonie ... en rapport avec cette opération.

# 13 - MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE A MENIGOUTE – PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

<i>Coût de l'opération</i>			<i>Financement</i>	
	<i>H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>		
Travaux-Gros œuvre	446 792 €		Apport propre de l'œuvre (CCPG)	106 676 €
Honoraires et frais administratifs	86 589 €		Subvention CAF équipement	228 000 €
			Subvention Etat DSIL	145 705 €
			Subvention MSA	53 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>533 381 €</b>	<b>640 058 €</b>		<b>533 381 €</b>

# 13 - MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE A MENIGOUTE – PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le plan de financement concernant le projet de Maison de l'Enfance et de la Famille à Ménigoute,
- **d'autoriser le Président** à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à l'élaboration de cette opération,
- **d'autoriser le Président** à signer tout document relatif à cette opération.

# 14 - JEUNESSES ET PARCOURS EDUCATIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2024

Demandes de subventions complémentaires pour l'année 2024 :

- CSC MPT Châtillon-sur-Thouet : 7 000 €
- CSC du Pays Ménigoutais : 17 000 €
- Créa'Gâtine de Thénezay : 16 000 €
- Relais des Petits : 4 000 €
- Familles Rurales de Secondigny – Halte-Garderie Galipette : 3 000 €

# 14 - JEUNESSES ET PARCOURS EDUCATIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2024

Il est proposé au Conseil communautaire :

d'**accorder** les subventions complémentaires aux associations suivantes :

- CSC MPT Châtillon
  - CSC Pays Ménigoutais
  - Créa'Gâtine Thénezay
  - Relais des Petits
  - Familles rurales Secondigny - Galipette
- de **dire** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE MISSIONS REFERENTS JEUNESSE

Il est proposé d'attribuer à chacune des associations une subvention de **1 000 €** pour la réalisation de projets,

avec la répartition suivante en termes de dépenses :

- **400 €** pour l'achat de matériel en lien avec un ou des projets jeunesse,
- **600 €** pour des intervenants, des prestataires, en lien avec une ou des activités jeunesse.

# 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE MISSIONS REFERENTS JEUNESSE

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**attribuer** les subventions aux associations comme indiqué,
- d'**approuver** les avenants aux conventions d'objectifs,
- de **dire** que les crédits sont ouverts au budget 2024,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce dossier.

# 16 - CTEAC 2024-2025 – APPROBATION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'**attribuer** les subventions aux porteurs des différents projets au titre du CTEAC 2024-2025, selon le programme annexé en pièce jointe,
- d'**autoriser** le reversement de la part DRAC aux différents porteurs de projets au titre du CTEAC 2024-2025, conformément au document ci-annexé,
- d'**autoriser** le versement de la part CCPG aux différents porteurs de projets au titre du CTEAC 2024-2025, conformément au document ci-annexé,

# 16 - CTEAC 2024-2025 – APPROBATION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de **dire** que les crédits correspondants à la part CCPG seront inscrits au budget 2025,
- de **dire** que le versement de la part DRAC interviendra à réception des crédits correspondants par la CCPG,
- de **dire** que le versement de la part CCPG interviendra à l'issue de la réalisation du projet sur présentation d'un bilan et au plus tôt au 1er janvier 2025,
- d'**autoriser le Président** à signer tout document relatif à ce sujet.

# QUESTIONS DIVERSES

# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

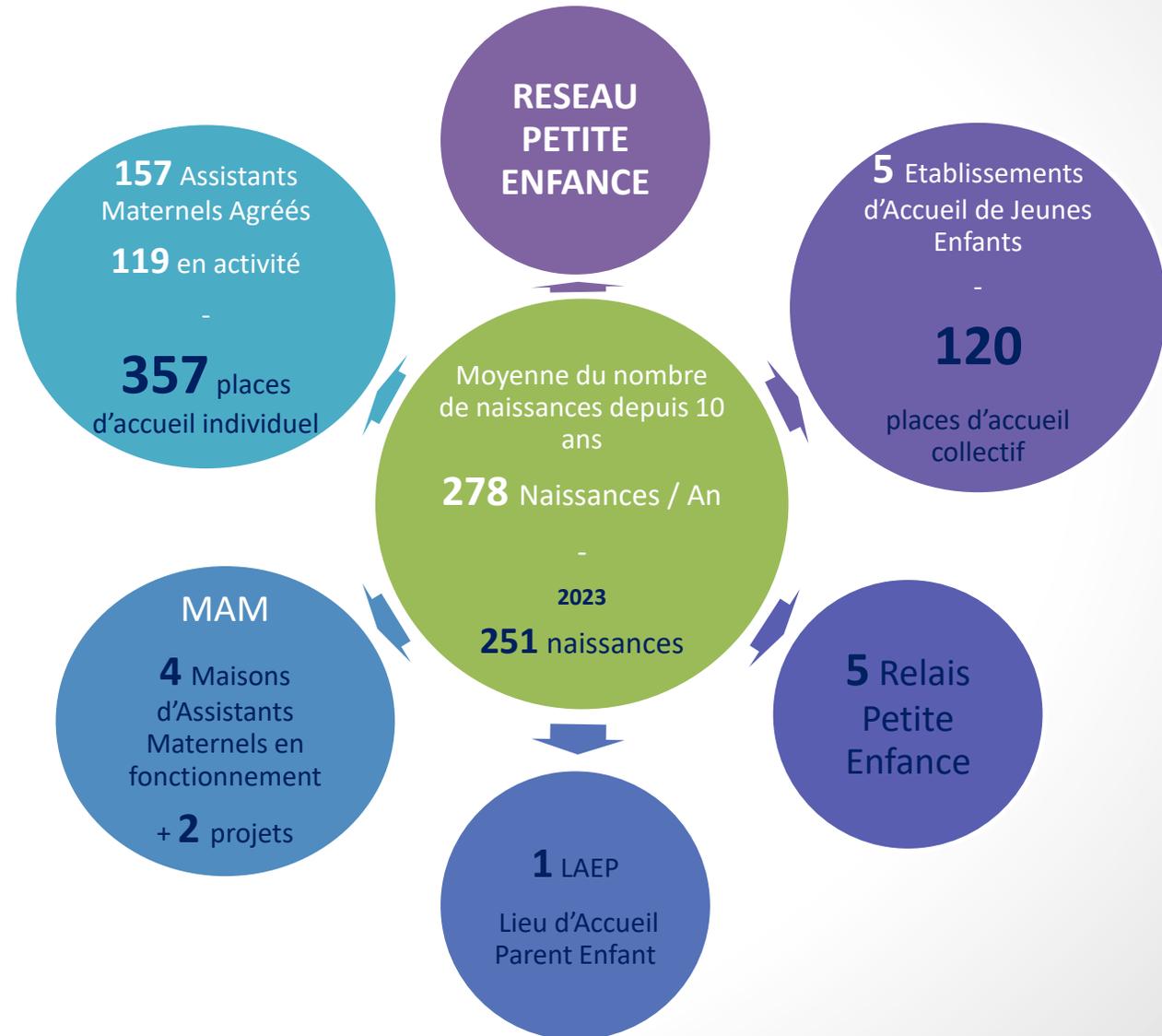
**Conseil Communautaire du 17 Octobre 2024**



# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

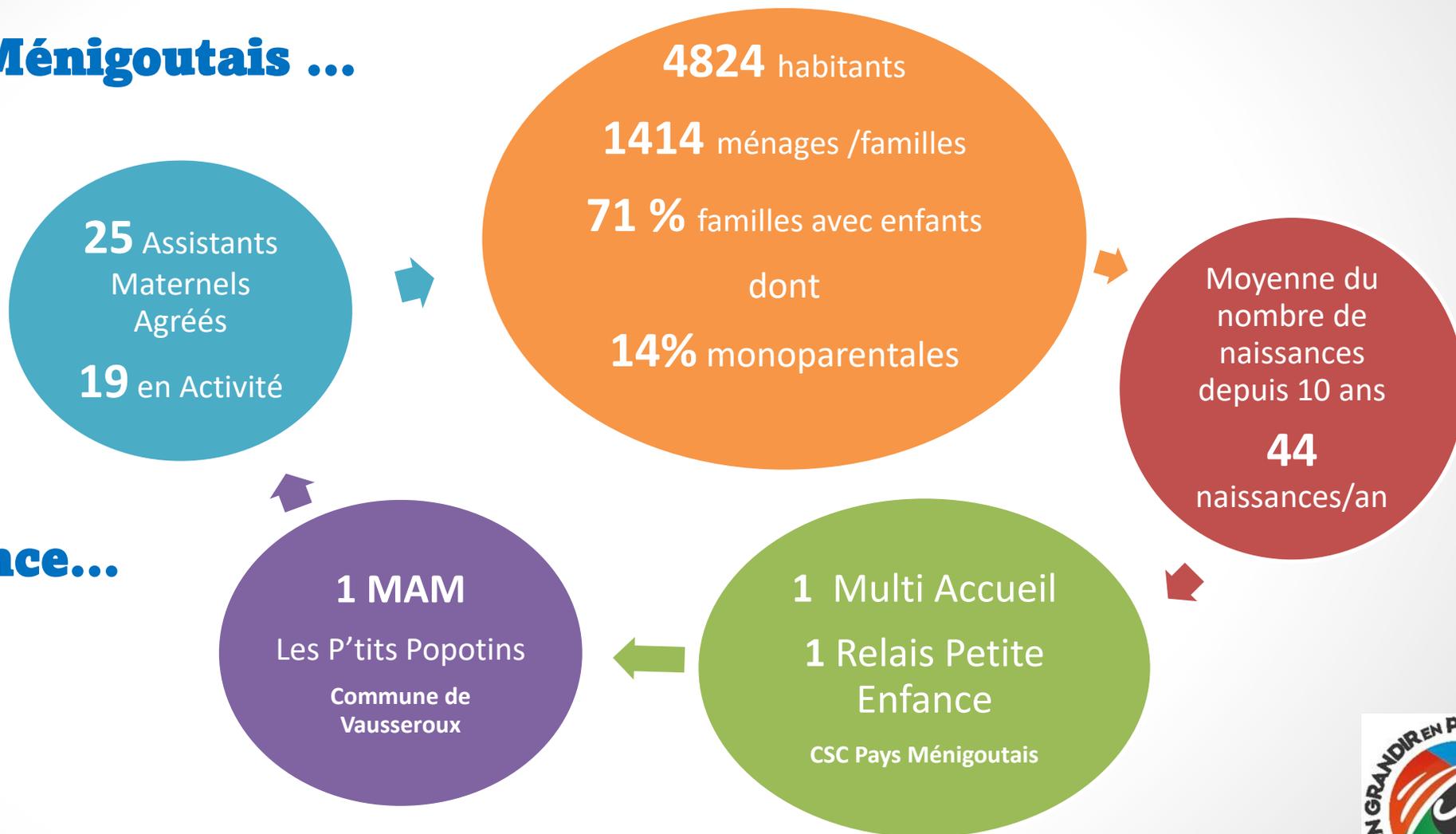
**Parthenay Gâtine ...**

**& La Petite Enfance**



# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

## Le Territoire Ménigoutais ...



## & La Petite Enfance...

# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

CSC PAYS  
MENIGOUTAIS

2021

Etude de besoin Petite Enfance – DLA (Dispositif Local d'accompagnement)

Depuis 2006

## Le Multi Accueil Les Mini'gouttes

Accueil Régulier et occasionnel

Capacité accueil **12** places  
Horaires ouverture 7h30/18h30

**28** enfants accueillis

**218** jours d'ouverture

**85,88%** taux de fréquentation



Crèches

## Le Relais Petite Enfance

Lieu d'informations et d'échanges  
autour des modes d'accueil  
et  
accompagnement des Assistants Maternels

**25** Assistants Maternels

**29** RDV familles en recherche en mode d'accueil

**159** sollicitations et demandes d'information



Depuis Mars 2024  
Expérimentation

## Maison des 1000 premiers jours

Un lieu ressource et un carrefour de  
rencontres, pour les parents et les  
professionnels



# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

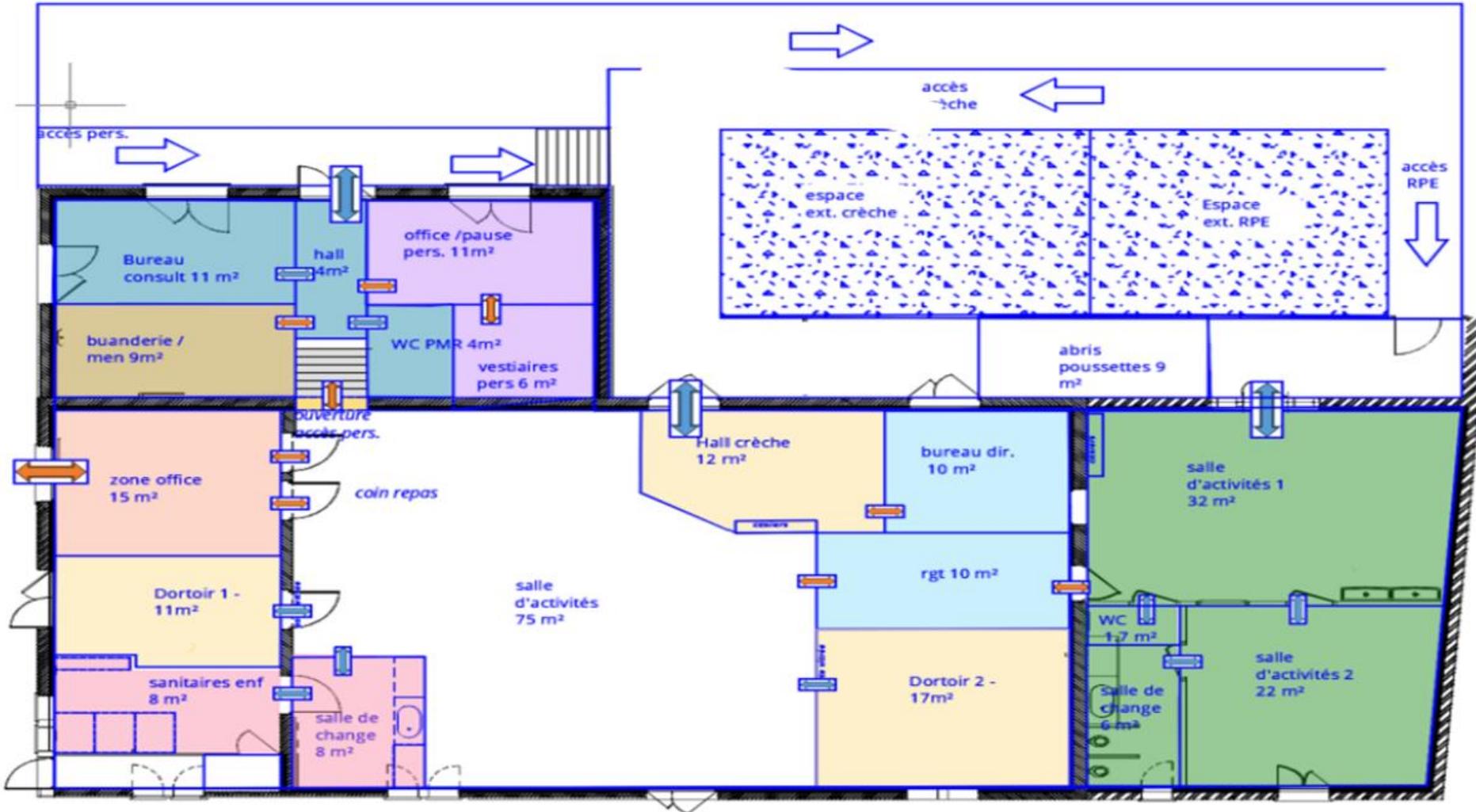
projet travaillé en **partenariat**

*CSC du Pays Ménigoutais & le Service Petite Enfance CCPG*

Pour répondre :

- ⇒ Aux **normes bâtementaires** Petite Enfance (alerte PMI depuis 2018 // référentiel du 31 Août 2021),
  - ⇒ Aux **besoins des familles** en mode d'accueil  
Augmentation des places d'accueil ( + 4 places),
  - ⇒ Aux besoins **soutien à la parentalité** (DLA 2021 et enquête parentalité),
    - ⇒ A la **mutualisation** des espaces Petite Enfance,
  - ⇒ A l'accompagnement à la **professionnalisation** des métiers de la Petite Enfance.

# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute



## TRAVAUX :

- Chauffage
- Cloisons
- Sol
- Sanitaires
- Conformité Electrique
- Menuiseries
- Accès PMR

## ESPACES NOUVEAUX :

- Espaces de vie conforme
- Hall d'accueil
- 2 dortoirs
- Bureau d'accueil et direction
- Vestiaires / Espace pro
- Lingerie / Office
- Espaces rangements
- Espaces extérieurs
- Bureau mutualisé
- PMI/CAF/MSA

# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

**MAI 2025** : Lancement Travaux

**DECEMBRE 2025** : Réception chantier

## Calendrier

- **COFIL** / Bimensuels
- **COTECH** / mensuels

### Comité de pilotage :

Chef de projet / Elu référent

VP Service bâtiments / Référent technique / Maire de Menigoute / Président CCPG / Président Association / DGS / Responsable Finances / VP Services Finances

### Comité technique et des usagers :

Chef de projet / DGS

Référent technique / Service PMI / Direction Association / Direction du Multi-accueil / Direction RPE / Référent informatique / Référent communication / CAF/MSA/PMI

# Réhabilitation Maison de l'Enfance et de la Famille - Ménigoute

## Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
		CCPG	106 676 €
Gros œuvre	446 792 €	CAF	228 000 €
		MSA	53 000 €
		Subvention Etat DSIL	145 708 €
Autres	86 589 €		
<b>TOTAL</b>	<b>533 381 € HT</b>		<b>533 381 € HT</b>
	<b>640 058 € TTC</b>		

- CCPG 20 %
- CAF 43 %
- MSA 10%
- DSIL demande à hauteur de 27 %



## L'enfance au cœur de Parthenay Gâtine,

## Territoire expérimental et innovant.

